SOPRECO
12, cité Malesherbes
75009 PARIS

document n° 22

ISSN 0246-9235



Nouvelles perspectives pour l'action culturelle

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ACTION CULTURELLE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

PUBLICATIONS DU GROUPE CULTUREL ET DU GROUPE SOCIO-CULTUREL DE LA F.N.E.S.R. :

1. L'éducation musicale : pour une autre politique.
   (Document nº 9)
2. Le livre et la lecture : une autre politique.
   (Document nº 13)
3. Les Elus socialistes et les activités socio-culturelles.
   (Document nº 15)
4. La Création artistique dans la cité.
   (Document nº 16)
5. Les Régions et la culture.
   (Document nº 18)

Sous presse

Les Collectivités Locales et le Cinéma.
(Document nº 23)

Collection Jean-Jaurès

RENCONTRE DE BEAUVAIS - 11-12 JUIN 1982

- **L'action culturelle et les milieux scolaires**

RENCONTRE D'AVIGNON - 21-22-23 JUILLET 1982

- **Les communes et l'action culturelle**
- **Les établissements d'action culturelle**
- **L'action culturelle et les jeunes**
- **L'action culturelle en milieu rural**
- **L'action culturelle et les milieux du travail**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

AVANT-PROPOS

Sous le titre « Nouvelles Perspectives pour l'action culturelle », le groupe Action Culturelle de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains a souhaité regrouper les conclusions de deux Rencontres qu'il a organisées en juin 1982 à Beauvais et en juillet 1982 en Avignon.

L'expression « Action Culturelle » recouvre elle-même de multiples définitions qui inspirent des démarches très différentes. Sans vouloir rechercher un concept très élaboré, les élus socialistes retiennent que l'action culturelle vise à permettre la rencontre entre la création artistique, intellectuelle et les pratiques culturelles effectives de la population.

Celles-ci témoignent d'une très grande diversité mais aussi révèlent la persistance d'inégalités très fortes dans l'accès à la production artistique. Comment prendre en compte les cultures propres

Collection Jean-Jaurès

des différents milieux et dans le même temps favoriser l'accès d'un public nouveau à la création ? Cette double perspective a inspiré le thème et les réflexions de ces deux Rencontres.

A Beauvais, les élus socialistes ont cherché à préciser la place de l'action culturelle dans le processus éducatif. Le rôle de l'école est en effet déterminant dans la lutte contre les inégalités : elle doit contribuer à rendre les pratiques artistiques accessibles à tous et former de futurs citoyens mieux armés pour la réflexion, plus imaginatifs, sensibles à la création et au plaisir de découvrir l'art contemporain.

En Avignon, les réflexions ont porté plus particulièrement sur les milieux qui, jusqu'à présent, n'ont été que très faiblement concernés par les entreprises d'action culturelle : soit parce que celles-ci étaient essentiellement urbaines, soit parce qu'elles restaient principalement dirigées, malgré quelques efforts méritoires vers un public d'origine intellectuelle, soit aussi parce qu'elles ne parvenaient pas réellement à répondre aux attentes de la jeunesse. L'action culturelle doit prendre en compte les demandes mais aussi les cultures propres du monde rural, des milieux du travail, des jeunes. Cette interpellation s'adresse notamment aux établissements d'action culturelle, maisons de la culture et Centres d'Action Culturelle dont les missions doivent être redéfinies.

Les textes qui sont regroupés dans cette plaquette ont été directement inspirés par les expériences concrètes conduites sur le terrain par les élus socialistes. Ils ont fait l'objet d'une confrontation avec tous les intervenants concernés. Loin de constituer une doctrine, ils témoignent surtout de la volonté des élus socialistes d'agir dans le cadre de leurs responsabilités pour faire que chaque jour la culture soit plus vivante et mieux partagée.

Jean-Jack QUEYRANNE
Délégué National à la Culture de la FNESR
Député du Rhône
Maire-Adjoint de Villeurbanne

RENCONTRE DE BEAUVAIS

(11-12 juin 1982)

L'Action Culturelle et les milieux scolaires

La Fédération des Elus Socialistes et Républicains a engagé depuis plusieurs années, une réflexion sur le rôle des Collectivités Locales et plus particulièrement des Municipalités, dans le développement des pratiques culturelles en milieu scolaire.

Cette réflexion éclairée par les nombreuses expériences menées dans les Municipalités socialistes, a fait l'objet d'une concertation avec les associations de Parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les mouvements pédagogiques, des mouvements d'éducation populaire. Les perspectives 1981 ont évidemment inspiré les propositions nouvelles pour favoriser l'ouverture de l'école à la culture.

Les journées de Beauvais les 11 et 12 juin ont permis d'enrichir l'analyse, les orientations et les propositions concrètes. Plus de 150 participants ont répondu à l'invitation de Walter AMSALLEM, Maire de Beauvais, élus municipaux, responsables d'organisations d'enseignants et de parents d'élèves, animateurs d'établissements culturels, représentants du Ministre de la Culture et du Ministre de l'Education Nationale.

Le rapport présenté ici regroupe les conclusions des travaux des quatre commissions qui ont été discutées en assemblée générale :

1. *Les objectifs de l'action culturelle dans le 1er degré.*
2. *Les objectifs de l'action culturelle dans le 2e degré.*
3. *Les structures décentralisées de concertation et de décision pour l'intervention en milieu scolaire.*
4. *Les compétences des différents partenaires (Ministères, Collectivités locales...).*



La synthèse des travaux a été présentée dès le 19 juillet 1982 à Alain SAVARY, Ministre de l'Education Nationale. Celui-ci s'est déclaré particulièrement intéressé par les conclusions des Rencontres et a indiqué que, dès 1983, un certain nombre d'initiatives seraient lancées par son Ministère en étroite relation avec les collectivités locales.

« Tout commence par l'école » : cette affirmation de François MITTERRAND, Président de la République, rappelle l'objectif des socialistes en matière d'éducation.

Une éducation de qualité pour chaque citoyen et qui donne à tous les moyens nécessaires à une vie non plus subie mais voulue, est un choix qui réclame une volonté politique.

Il n'est pas de lien plus déterminant que l'école pour l'avenir d'un enfant et l'évolution d'une société.

Un grand défi est posé à la société et à l'institution scolaire : dans un monde de plus en plus complexe, serons-nous capables de transmettre aux jeunes le savoir-faire et le savoir-être qui leur permettront d'exercer leurs possibilités créatrices, de s'insérer de façon responsable et critique, d'autogérer leur vie professionnelle et d'agir ensemble pour construire un avenir meilleur ?

Permettre à l'Education Nationale de répondre à ce défi suppose qu'on réhabilite la fonction éducative dans l'ensemble de la société et qu'on lui donne des moyens.

Telle est l'ambition du *plan socialiste* et les engagements de François MITTERRAND trouvent ainsi leur cohérence et toute leur signification.

Il nous faut à la fois :
- lutter contre les inégalités sociales à l'école ;
- donner à tous les jeunes une formation professionnelle ;
- permettre l'accès de tous à la formation permanente ;
- augmenter la qualification des travailleurs de ce pays.

Cela suppose :
- un desserrement des contraintes financières ;
- la construction d'un grand service public unifié et laïque de l'Education Nationale, système qui soit décentralisé et géré démocratiquement.

C'est pourquoi le Parti Socialiste veut mettre en place une gestion tripartite associant les représentants des usagers, des personnels des collectivités publiques. Mais l'école n'est pas le seul lieu éducatif. Il nous faut construire autour de l'école un espace éducatif concerté dans lequel puissent se rencontrer tous ceux qui participent à l'éducation de l'enfant.

Les élus locaux ont un rôle fondamental à jouer pour la mise en place de cet *espace éducatif ouvert à tous.* Outre la coordination des efforts de tous les coéducateurs, l'espace éducatif favorise l'ouverture de l'école, renforce ses liens avec l'environnement.

Les responsabilités des collectivités locales

La législation actuellement en vigueur, quant au rôle des collectivités locales dans l'enseignement est le produit de l'histoire de l'institution scolaire en France. De par les lois de 1882 fondant l'école publique, l'instruction est organisée en service public sous la responsabilité de l'Etat. C'est lui qui fixe les programmes, paie les maîtres, gère le système. Cette organisation a été incontestablement un facteur de progrès. Elle a libéré l'Ecole de pesanteurs réactionnaires et favorisé son développement. Aujourd'hui, la centralisation excessive du système est mise en cause même si la notion de service public doit rester le principe fondamental d'organisation.

Mais les responsabilités des collectivités locales dans le domaine de l'éducation sont loin d'être négligeables. Le projet de loi sur le transfert des compétences va encore les accroître.

Au-delà de la construction et de l'entretien des locaux scolaires dont elles sont propriétaires, les municipalités socialistes ont fait largement progresser dans leurs communes les possibilités de l'école, et accru les chances de l'enfant comme de l'adolescent par :

- la participation à l'achat de fourniture ;
- la création de restaurants scolaires ;
- la participation au financement et l'organisation des transports scolaires ;
- le développement des classes de neige, de nature, de centres de loisirs, l'organisation de sorties et de voyages ;
- la mise à la disposition des établissements scolaires de stades, de piscines, de salles polyvalentes pour favoriser la pratique du sport avec la présence d'un personnel municipal spécialisé ;
- la prise en charge et l'organisation de nombreuses *activités à caractère culturel.*

Sur ce dernier plan, avec le concours d'enseignants, de parents, d'associations, d'institutions culturelles, avec souvent l'appui de la Mission Culturelle en milieu scolaire, les municipalités à direction socialiste ont donné un *essor réel à l'ouverture de l'école à la Culture.* Ces actions novatrices se sont souvent heurtées aux moyens trop faibles dégagés par le Ministère de l'Education, aux règlements inadaptés, au scepticisme de l'administration. En s'engageant pour permettre une meilleure présence de la culture à l'école, les collectivités locales ont dû subir un important transfert de charges. Elles ont aussi pu constater qu'il existait encore une cloison étanche entre ce qui se fait sur la base d'un programme national et les multiples expériences novatrices qu'elles ont pu impulser.

Une nouvelle politique de l'éducation

Malgré les nombreuses expériences menées au niveau local, l'action culturelle et les enseignements artistiques ne sont pas aujourd'hui suffisamment intégrés dans une conception globale de l'école où formation professionnelle, disciplines dites fondamentales et pratiques culturelles, trouveraient chacune sa juste place et une imprégnation réciproque dans la formation complète et harmonieuse de l'enfant et du jeune.

La reconnaissance des *identités et des valeurs culturelles* propres à chaque catégorie sociale, chaque ethnie, chaque génération se heurte aux normes du système scolaire trop souvent unifiant.

Les pratiques culturelles en milieux scolaires sont conçues trop souvent comme des activités annexes *superflues,* ou bien sont asservies à une scolarisation mal adaptée à des contenus culturels dont l'objet est de développer l'imaginaire et la créativité et non de compléter l'érudition. La politique de l'éducation menée jusqu'au 10 mai 81 par la droite a surtout réduit la place de la culture à l'école à la connaissance du patrimoine, en évitant soigneusement une trop grande « contamination » du monde scolaire par les sensibilités de la création contemporaine.

Quant à *l'enseignement artistique* totalement négligé, trop scolarisé, son développement et sa transformation ont subi un retard très important, qui n'a pas permis de donner à l'école sa fonction de lutte contre les inégalités, notamment sur le plan culturel.

Avec le changement intervenu depuis le 10 mai 1981, la transformation du système éducatif devra permettre que l'enfant dès l'école, puisse faire connaissance avec tout ce qui peut l'aider à trouver des possibilités d'expression dans les domaines culturel, artistique, technique, manuel, physique, sportif, etc. L'école de demain, pour être moins inégalitaire, doit reconnaître les diversités culturelles, rendre les pratiques artistiques accessibles à tous, former des citoyens mieux armés pour la réflexion, plus imaginatifs, sensibles à la création et au plaisir de découvrir l'art contemporain ou de pratiquer une activité sportive.

Certes, le changement n'est pas toujours facile à réaliser sur le terrain. Nombreux sont les obstacles qui tiennent aux pesanteurs des choses acquises, à la gestion catastrophique de la droite, à la faiblesse des moyens, aux mentalités ambiantes. Mais les élus socialistes sont convaincus qu'une dynamique nouvelle peut permettre *de mieux ouvrir l'école à la culture et à la vie.* Déjà ils ont démontré que leurs communes pouvaient être pour l'école des pôles d'innovation. Ils s'affirment prêts à poursuivre leurs efforts avec tous les partenaires et avec le concours de l'Etat, pour la mise en œuvre de la grande politique d'éducation souhaitée par notre pays.


YORK

PREMIERE PARTIE

UNE ECOLE OUVERTE A LA CULTURE : CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT CULTUREL GLOBAL DE L'ENFANT

Assumer la responsabilité du développement culturel d'une ville, d'un département ou d'une région, ne permet pas d'ignorer l'éducation et l'école. Il ne s'agit pas pour les élus locaux, non responsables des problèmes d'éducation (au sens strictement scolaire, bien sûr) d'intervenir directement dans l'école et dans son fonctionnement pédagogique quotidien. Mais il paraît aujourd'hui nécessaire, d'une part, de se mettre à la disposition d'une *démarche d'ouverture de l'école* et, d'autre part, de resituer celle-ci dans *son environnement social, économique et culturel.*

Associer étroitement l'éducation au développement culturel repose sur les faits suivants :

- L'école est un passage obligé pour *tous les enfants* jusqu'à seize ans et beaucoup d'entre eux fréquentent des établissements scolaires plus longtemps.
- L'école n'est plus la seule à assumer une fonction éducative : l'évolution des moyens de communication, l'importance des médias, notamment de la télévision, font que l'école n'est qu'un élément, certes privilégié, *de l'espace éducatif de l'enfant.*
- Il doit être admis le *principe de co-éducation,* c'est-à-dire le principe d'une responsabilité éducative partagée entre les person-

nels de l'Education Nationale, les parents d'élèves et la collectivité, bien sûr les jeunes eux-mêmes.

L'action culturelle en milieu scolaire doit être considérée comme une démarche essentielle et intégrée :

- L'action culturelle *n'est pas une « matière supplémentaire » ni un gadget.* Si l'action culturelle n'est pas à scolariser, elle ne doit pas s'opposer non plus aux programmes scolaires, ceci dans le but de préserver cet objectif d'ouverture. Ainsi *différentes approches* devront être expérimentées : initiation, expression, animation, création...
- Une réelle politique dans ce domaine implique une réflexion pour revoir, redéfinir les *rythmes scolaires.* En effet, il faut rechercher une harmonisation, un équilibre entre programme purement éducatif et pratiques culturelles. Ces pratiques ne doivent pas être casées ou ajoutées comme une récompense ou une faveur. Par contre, une nouvelle forme d'industrie culturelle ne doit pas envahir l'école.

I. - Les objectifs de l'action culturelle en milieu scolaire

I.1. - Favoriser les facultés d'expression et de création :

La *sensibilité des enfants à la création contemporaine* est à cultiver, à enrichir. Il faut admettre d'ailleurs que l'imagination et l'imaginaire sont un atout essentiel pour l'acquisition des connaissances, un facteur de richesse personnelle, un facteur de vie sociale économique et, bien sûr, culturelle.

Plusieurs possibilités très diverses sont à explorer :

- susciter des pratiques de création littéraire, notamment à travers la bande dessinée ;
- Favoriser par des mesures appropriées l'édition propre aux enfants ;
- Aider la création d'ateliers de pratiques musicales, théâtrales, plastiques, notamment dans le cadre du second degré, pour « faire de la musique » (improvisation, création d'instruments), pour dire et montrer « ce que l'on ressent » à seize, dix-huit ou vingt ans ;
- Les jeunes doivent accéder à la production audio-visuelle. Cela est possible par la constitution de centre de diffusion, de câble de diffusion, de système de prêt de matériel, d'unité de diffusion et de repiquage.

L'expérience de la production d'images et du langage cinématographique peut s'envisager d'abord à partir de la vidéo.

I.2. - Reconnaître la diversité des références culturelles et admettre celles-ci comme un facteur de richesse personnelle et collective et de création :

La diversité des milieux socio-culturels des élèves, de leur environnement et de leurs systèmes de références culturelles (cultures ouvrière, rurale, immigrées, régionales...) sont une source de difficultés importantes pour un système scolaire unique et centralisé.

Face à cela et en complément, l'action culturelle peut être *le moyen de mise en valeur des différences ; le moyen de communication entre des expressions variées ;* le moyen d'une recherche sur ces racines de tel ou tel type de société, de telle ou telle manière de vivre.

De plus, l'action culturelle doit rapidement, à travers la mise en valeur de cette diversité, insister sur la création afin d'éviter l'aspect passéiste d'un folklore qui ne passionnera pas les jeunes et poussera les adultes au repliement sur soi.

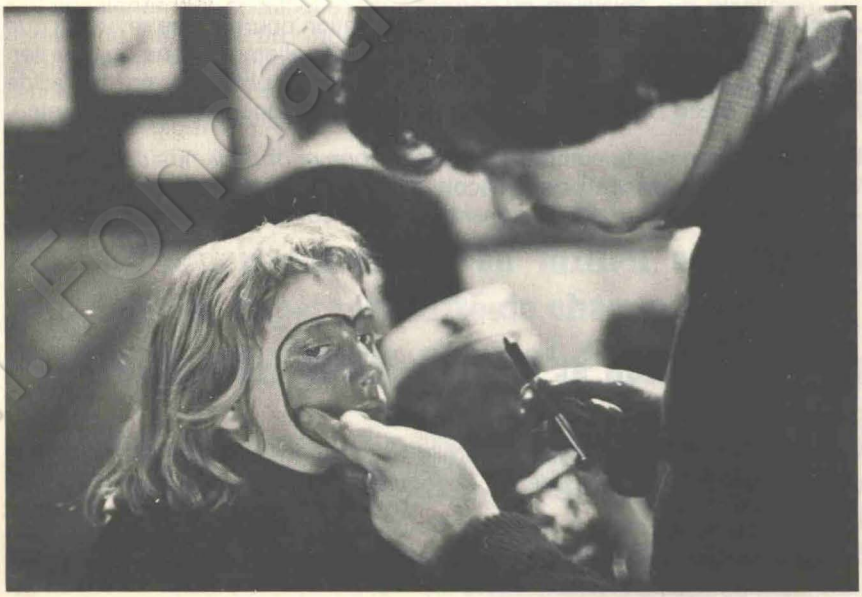

Coll. Fondation Léo-Lagrange

I.3. - Faire connaître les lieux culturels : entamer un processus « d'appropriation » de ceux-ci par les enfants et les jeunes :

Si nous voulons que des adultes de plus en plus nombreux prennent le chemin des équipements culturels, il est nécessaire de mettre en place une *politique de découverte de ces lieux par les enfants.*

Il est logique que dans le cadre scolaire les enfants apprennent ce qu'est un théâtre, un studio de musique ou de cinéma, un atelier d'arts plastiques, une bibliothèque. Ce programme peut être poursuivi à travers des projets d'action culturelle : découvrir dans son fonctionnement interne, mais aussi utiliser l'équipement, l'outil qui peut être un instrument de musique, une caméra, mais aussi... une page blanche.

Pour s'ouvrir davantage, *les lieux culturels* devront disposer de moyens d'accueil allant jusqu'à la création de *« services éducatifs ».* Les moyens de communication audio-visuelle comme la radio et la télévision mettront à disposition des élèves des tranches horaires pour qu'ils puissent mettre en œuvre eux-mêmes des projets.

L'école *en tant qu'institution devra, de son côté, faire entrer dans ses murs des créateurs, des artistes, des professionnels de l'action culturelle et du spectacle* qui pourront parler de leur métier, de leurs démarches ; qui pourront réaliser des projets ayant pour partenaires les élèves.

A titre d'exemple, le processus du 1 % décoration pourrait être revu afin que la relation créateur/enseignants/élèves, éventuellement gens du quartier, puisse être jouée à fond (initiation des élèves à l'art contemporain ; travail de l'artiste sur place ; élaboration de maquettes en liaison avec les élèves, etc.).

Enfin, des partenaires comme *les associations et organismes culturels* doivent très tôt être présents dans l'école afin que les jeunes soient rapidement « familiarisés » avec ce qu'ils considèrent trop comme une affaire d'adultes.

II. - Education et enseignement artistique

Vouloir une politique d'action culturelle avec les milieux scolaires implique nécessairement une réflexion sur la *relation entre cette politique et l'enseignement artistique.*

Tout d'abord, il est intéressant de rappeler brièvement ce que les socialistes attendent de l'école :

- Permettre un développement harmonieux de l'enfant.
- Donner à cet enfant une connaissance la plus grande possible de notre patrimoine linguistique, scientifique, économique, politique, etc.
- Assurer une disponibilité, une ouverture de l'enfant à des pratiques futures ; pratiques professionnelles, bien sûr, mais aussi pratiques d'expression personnelle et collective, pratiques de rencontre avec la création, pratiques d'ouverture à l'évolution de la vie, de la pensée...

Parallèlement, faisons le constat du développement de l'enseignement artistique : celui-ci a fortement évolué en dehors du contexte scolaire, de manière assez large dans le domaine musical, plus restreinte en ce qui concerne les arts plastiques, les autres langages sont concernés de manière plus confidentielle.

Aujourd'hui nous affirmons qu'entre les finalités de l'école et de l'enseignement artistique, il est nécessaire d'admettre des points de rencontre et de convergence.

En effet, comment parler de développement harmonieux de l'enfant si l'école n'assure pas une découverte et un décodage des différents langages culturels ?

Comment évoquer des pratiques futures sans se soucier de promouvoir un apprentissage à partir duquel les élèves pourront s'exprimer, pratiquer, se confronter ?

Si l'enseignement spécifique pour former un musicien, un plasticien, un homme de théâtre ou un cinéaste doit rester une entité comme pour former un ingénieur, un architecte, il reste nécessaire de mettre en place, dans l'école et à partir de celle-ci, des *moyens d'initiation et d'enseignement de base des langages culturels.*

III. - L'action culturelle en milieu scolaire ne peut ignorer la personnalité de chacun des élèves, de chacun des niveaux et types d'enseignement

Plus que toute autre chose, l'action culturelle ne peut se traduire de manière uniforme dans l'école. En effet, comment favoriser les facultés d'expression, comment rendre enrichissante la diversité sociale et culturelle, comment vouloir « ouvrir » les lieux culturels sans penser à s'adapter aux différents niveaux d'enseignement (maternelle, primaire, secondaire), aux différents types de formation (formation supérieure, professionnelle) ?

L'adaptation nécessite un travail de réflexion et de proposition entre le monde culturel et le monde de l'éducation. Nous pouvons cependant, en tant qu'élus, faire des propositions *d'orientations :*

- Dès la maternelle, les enfants devront être habitués à considérer d'autres supports que le livre et l'image, comme le théâtre, la musique, l'audio-visuel...
Le primaire devrait être consacré plus particulièrement à l'initiation et à l'apprentissage des codes.
Permettre à l'imagination de s'exprimer doit être une volonté constante dès que l'école accentue son travail d'apprentissage pur (savoir lire, écrire, compter).

- Le secondaire doit favoriser le *contact concret* avec toutes les disciplines artistiques que ce soit au niveau de l'enseignement ou les horaires prévus doivent être effectivement assurés et renforcés ou dans le cadre de multiples initiatives qui peuvent être engagées : constitution de groupes d'expression, rôle des Foyers Socio-Educatifs, élaboration de projets d'animation et de fêtes, découverte des techniques professionnelles et organisation de voyages et de séjours à but culturel.

- L'action culturelle doit jouer un rôle prépondérant vis-à-vis *des enfants et des jeunes qui ont de grandes difficultés pour développer leur personnalité,* pour dire ce qu'ils ressentent et pour s'exprimer simplement.
Ces publics se retrouvent souvent dans les L.E.P., les classes spécialisées. Elle doit procéder à une large ouverture à des langages et à des démarches autres que celles consacrées ; c'est ainsi que le rock, avec toutes les ambiguïtés que cela comporte, est une musique à prendre en compte aujourd'hui.

- Les collectivités locales doivent aussi contribuer à la prise en compte des perspectives d'action culturelle dans le projet pédagogique adopté au sein des Zones d'Education Prioritaires (Z.E.P.) qui ont été créées dans les secteurs les plus défavorisés.

IV. - L'action culturelle et le projet global d'éducation

L'enfant passe tout au long de son développement, *par un certain nombre de lieux éducatifs :* sa famille, son école, ses lieux de loisirs, dans lesquels il se forme et apprend.

Si l'école reste une composante fondamentale de cette formation, elle n'est

pas l'unique et ce qui se passe hors de l'école est déterminant pour l'avenir des jeunes. C'est notamment par l'organisation *d'activités culturelles* dans l'école que peut se faire l'accrochage entre le temps scolaire et le temps de libre activité des enfants.

IV.1. - Projet global et équipe éducative

Dans *le cycle élémentaire,* si l'on admet que tout enfant doit, au cours de sa scolarité, approcher et pratiquer toutes les disciplines artistiques, physiques, sportives, peut-on demander au maître qui enseigne les disciplines fondamentales d'assurer aussi leur prise en charge ?

Tout en réaffirmant le rôle de l'enseignant dans sa classe il apparaît indispensable d'adapter la formation des maîtres à la nécessité d'une équipe éducative. Ceci implique pour certains d'entre eux une formation spécifique dans l'une ou l'autre de ces disciplines.

Aussi, *l'équipe éducative* pourrait se constituer d'après deux schémas.

– Le maître d'une classe formule un projet éducatif et fait appel à des intervenants extérieurs qui vont venir en renfort dans la classe, ou bien



– Le projet éducatif est défini de façon homogène et identique pour l'enseignement élémentaire et ce sont d'autres maîtres formés chacun dans une discipline désignée par école ou par groupe d'écoles qui interviennent dans la classe.

Les deux schémas supposent la présence du maître titulaire de la classe durant ces activités pour assurer l'intégration de ces enseignements et la perception par les élèves qu'il s'agit là de disciplines différentes mais tout aussi importantes que les disciplines traditionnellement inscrites aux programmes.

Dans *le secondaire,* la notion *d'équipe éducative* s'impose également à partir d'une organisation différente de l'enseignement. Il faut constater que le découpage du temps scolaire en fréquences courtes (50 minutes) et avec des enseignants changeant à chaque séquence est souvent un obstacle au développement de l'action culturelle. Celle-ci est fréquemment menée en marge par des enseignants très motivés (exemple des PAE). De plus, les enseignements artistiques sont réduits à la portion congrue et plus fréquemment que les autres non assurés en l'absence d'enseignants.

La prise en charge d'une démarche d'action culturelle repose sur une triple disposition :

– l'intervention de l'ensemble des enseignants d'une classe déterminée à partir de *projets communs,*
– *l'augmentation significative du temps consacré aux disciplines artistiques* en cassant la rigidité des programmes : ainsi pour la musique en assurant une ouverture sur les autres musiques, pour les arts plastiques en introduisant l'initiation à la production monumentale, à l'organisation de l'espace,
– la recherche d'une participation des élèves leur donnant une responsabilité dans la définition et la mise en place des projets.

IV.2. - Projet éducatif et rythmes scolaires

Les rythmes scolaires doivent nécessairement être remaniés pour intégrer les disciplines artistiques. Celles-ci ne doivent pas grever encore l'emploi du temps des élèves.

Le projet éducatif global ne repose pas sur des disciplines fondamentales auxquelles seraient ajoutés des « suppléments » artistiques ou sportifs, mais sur l'équilibre fondamental entre toutes les disciplines. Cela suppose une réorganisation des horaires afin de mieux aménager la part respective consacrée à chaque discipline et éviter les risques d'une « scolarisation » des pratiques culturelles.

IV.3. - Projet éducatif et espace éducatif

Le projet éducatif intègre les intervenants qui progressivement sont entrés dans l'école pendant et en dehors du temps scolaire pour apporter une dimension complémentaire aux programmes actuels. Il doit permettre la concertation entre ce qui se passe à l'école et ce qui se fait hors du temps scolaire. Ainsi peuvent naître des collaborations fructueuses pour le plus grand bien des enfants. L'école n'est pas la seule institution éducative. Le jeune se forme, acquiert des éléments culturels dans tous ses milieux de vie. Si on veut qu'il soit capable de maîtriser son environnement, il importe de mettre un lien entre eux, sans subordination.

Les communes sont particulièrement bien placées pour assurer la coordination de ces divers intervenants et de cette mosaïque de lieux qui constituent *l'espace éducatif* de l'enfant et de l'adolescent, en particulier dans le domaine culturel.

Le développement de l'action culturelle dans le cadre du projet éducatif par l'intervention de professionnels, impose que ceux-ci ne voient pas leur rôle réduit à une stricte fonction pédagogique les substituant aux enseignants ; au contraire, l'apport de ces intervenants doit constituer une véritable plus-value dans le cadre du projet pédagogique. Ainsi conçue, cette intervention peut permettre de réaliser au mieux la liaison entre le temps scolaire et le temps extra-scolaire. Elle peut contribuer à la réalisation de véritables *projets culturels associant* aussi les parents d'élèves : organisation de fêtes, d'animations et d'activités à caractère culturel à partir d'un établissement (ciné-club, clubs scientifiques, spectacles...).

Coll. Fondation Jean Jaurès

DEUXIEME PARTIE

LES COLLECTIVITES LOCALES PARTENAIRES D'UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE A L'ECOLE

I. - Des structures adaptées

Le développement de l'intervention en direction des milieux scolaires doit être impulsé par des *structures décentralisées,* qui tiennent compte des spécificités des situations locales, tant au niveau des villes, des cantons, des organismes inter-communaux.

Cependant, on doit constater :

– Qu'il est difficile de réunir, a priori, dans une même structure, des personnes, des institutions, dont les objectifs, les champs d'action et les statuts sont trop souvent, sinon divergents, du moins très diversifiés.
– Que les commissions académiques d'action culturelle (regroupant les représentants de l'Education Nationale, du Ministère de la Culture, Jeunesse et Sports et les professions du spectacle) ne sont pas, dans l'état actuel, des structures opérationnelles et n'assurent pas le rôle de coordination ; dans certains cas, là où elles existent et fonctionnent, elles pourraient éventuellement être un lieu de négociation, de projets et de financement.
– Qu'il n'est, a priori, pas nécessaire de mettre en place une cellule plus technique, spécifique aux différents langages (musique, arts plastiques, etc.).

Partant de ces constatations, toute mise en place de structure devrait s'articuler autour du schéma suivant :

– Définir des projets (de préférence pluri-annuels : P.A.E. et autres...).
– Matérialiser ces projets par des conventions précisant les objectifs, les moyens (personnel et fonctionnement) et le rôle de chacun des partenaires.
– Gérer les modalités d'intervention en milieu scolaire, en y associant le Conseil d'école ou d'établissement.
– Proposer des adaptations aux règlements qui régissent la vie des établissements scolaires afin de les adapter aux nécessités de l'ouverture de l'école sur l'action culturelle.
– Evaluer ces interventions.

Compte tenu du rôle que devrait assumer l'instance de concertation, tel qu'il vient d'être défini, il est proposé :

I.1. - Une structure de concertation la plus proche possible du terrain.

A savoir : le quartier, le secteur géographique, la commune, le syndicat intercommunal, le canton, etc., et *la plus souple possible* (s'appuyant sur le volontariat).

Avec la participation :

– Des financeurs (collectivités locales, ministères, régions) ;
– Des associations ou structures intervenant dans les projets ;
– De l'établissement scolaire concerné ;
– Des parents.

En fonction de l'âge, ne pas oublier d'associer, dès que possible, les jeunes au déroulement du projet, en prenant en compte leur « expression culturelle », sous peine de rester en termes de culture « académique ».

Pour mieux intégrer l'école à la vie locale, par la prise en compte de la notion « d'espaces éducatifs », les collectivités seraient sans doute les mieux placées, dans la phase actuelle, considérée comme transitoire, pour assumer cette coordination.

La décision doit cependant faire l'objet d'un consensus afin de mieux réussir l'action sur le terrain. En cas de blocage, *une structure d'appel* au niveau régional pourrait, éventuellement, être saisie.

I.2. - Une instance régionale

Au niveau régional ou académique (quand une région compte plusieurs académies), il est proposé de créer une instance chargée de :

- réfléchir et de définir les orientations en matière d'intervention culturelle en milieu scolaire, dans le cadre de la planification régionale,
- proposer au Conseil Régional une enveloppe financière en regard des objectifs,
- assurer l'information en direction des nombreux scolaires et la diffusion de la production scolaire,
- réaliser la coordination avec les Directions régionales des Affaires Culturelles.

Cette instance régionale n'a donc pas de pouvoir de décision, sauf en cas de conflit au niveau du terrain.

Dans le schéma proposé, le *département* reste un partenaire à part entière dont le rôle d'information et d'incitation doit être développé, des conventions pluri-annuelles pourraient être engagées entre départements et régions.

En conclusion, il n'est pas souhaitable de s'enfermer dans des propositions de structures trop institutionnalisées, mais dans tous les cas, il faut partir de situations concrètes, de priorités politiques et voir quels sont les interlocuteurs capables d'élaborer des projets, de les réaliser dans un *cadre contractuel,* par la signature de *conventions* engageant les différents partenaires : Ministères de la Culture, de l'Education Nationale, du Temps Libre et les Collectivités locales.



II. - Des actions contractuelles

Les rencontres de Beauvais ont insisté particulièrement sur la nécessité de dépasser les projets ponctuels pour aller vers des actions à moyen ou à long terme, définies le plus près possible du terrain à l'initiative des établissements, des collectivités locales, des ministères.

Cette volonté suppose une nouvelle pratique sur le terrain, et en particulier :

– une reconnaissance des *nouvelles compétences* des collectivités locales pour le développement des pratiques culturelles à l'école,
– des *relations contractuelles* entre les partenaires financiers qui élaborent en commun leurs priorités : choix des quartiers, des types d'établissements (L.E.P., en particulier), des publics spécifiques, zones rurales ou banlieues,
– l'élaboration *des objectifs et des contenus* des actions par tous les intéressés, en associant les jeunes en particulier, les parents d'élèves, et en s'appuyant aussi sur le réseau associatif,
– la contribution des collectivités locales à la formation des enseignants aux disciplines artistiques : si la compétence en ce domaine relève de l'Etat, les institutions locales (écoles de musique, écoles d'art...) peuvent apporter leur concours, notamment par l'organisation de sessions de formation,
– l'établissement de *conventions* éventuellement pluri-annuelles, fixant les buts à atteindre, les moyens financiers, techniques, les mises à disposition de personnels, les conditions de l'évaluation.

Ces conventions devraient en particulier préciser les responsabilités et les compétences des ministères de l'Education Nationale, de la Culture, des collectivités locales dans le développement des disciplines artistiques, et les modalités d'intervention des éventuels personnels municipaux.

Un certain nombre d'expériences significatives pourraient être lancées rapidement sur la base d'un accord entre l'Etat et les communes disposées à mener des actions pilotes dans ce domaine.

Conclusion

Soucieux de concevoir l'action culturelle en milieu scolaire comme un axe essentiel de sensibilisation des enfants et des jeunes aux pratiques culturelles de leurs milieux de vie, d'ouverture à la création contemporaine et de lutte contre les inégalités, les élus socialistes souhaitent qu'une *grande souplesse* soit retenue pour sa mise en œuvre.

La nécessité de s'adapter au contexte local, aux valeurs culturelles qui sous-tendent les pratiques des groupes sociaux ou ethniques les plus défavorisés, aux préoccupations prioritaires des jeunes, exige des attitudes pédagogiques et des modalités d'intervention qui ne peuvent être l'objet de réglementations générales ou de programmes figés. C'est autour de *multiples expériences* menées sur le terrain avec des objectifs précis, bénéficiant de moyens conséquents, bien évalués, que doit être organisée la nouvelle politique de l'Etat dans ce domaine.

S'il est nécessaire d'avoir un *service public* recevant de l'Etat impulsions et moyens, rien ne sera fait si le système éducatif reste clos sur lui-même. Il est indispensable de jouer *l'ouverture* aussi bien pour des motifs propres à l'ouverture : contact avec les réalités locales, lutte contre l'ennui et le refus scolaires que pour des motifs généraux. Seule cette ouverture permettra de modifier peu à peu la logique du système.

Les *compétences* que le projet de loi prévoit de transférer aux collectivités locales dans le domaine scolaire doivent permettre de rechercher un aménagement des rythmes scolaires qui prenne en compte les contraintes et les souhaits de tous les participants concernés. Elles donneront aux collectivités de nouvelles possibilités d'initiatives.

Contribuer à faire de l'école un lieu ouvert sur la culture et la vie, innover et permettre le dialogue entre tous les partenaires, renforcer les responsabilités des personnels et des usagers de chaque établissement, seront des actions déterminantes pour l'évolution de la pédagogie et les progrès de la vie démocratique.

Coll. Fondation Saint-Simon



RENCONTRE D'AVIGNON

(21-22-23 juillet 1982)

- **Les communes et l'action culturelle (conclusions générales *)**
- **Les établissements d'action culturelle**
- **L'action culturelle et les jeunes**
- **L'action culturelle en milieu rural**
- **L'action culturelle et les milieux du travail**

** Les conclusions de la Rencontre d'Avignon ont été présentées au cours de la séance publique du 23 juillet 1982 présidée par Hubert DUBEDOUT, Président de la FNESR, Député-Maire de Grenoble ; par Jean-Jack QUEYRANNE, délégué à la Culture de la FNESR, en présence de Didier MOTCHANE, secrétaire national à l'Action Culturelle du Parti Socialiste et d'Antoine BLANCA, délégué national de la FNESR.*



Coll. Fondation Jean-Jaurès

LES COMMUNES ET L'ACTION CULTURELLE

En juillet 1981, la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains organisait en Avignon une première rencontre sur « la Création Artistique dans la Cité ». Durant trois jours, plus de 200 participants, élus des collectivités locales, créateurs et professionnels du secteur culturel ont débattu de ce thème avec franchise et passion en confrontant leurs propres expériences. Ce dialogue a débouché sur un ensemble de réflexions communes. Le rôle irremplaçable de la création dans le développement d'une collectivité a été réaffirmé avec toutes les conséquences qu'une telle proclamation implique, tant par l'implantation d'équipes artistiques que pour l'organisation des relations que ces dernières doivent nécessairement entretenir avec le milieu local et le pouvoir politique.

Au-delà du document qui rassemble les conclusions de cette rencontre, le dialogue engagé entre élus et créateurs s'est concrétisé par de nombreux projets qui ont vu le jour dans les villes, les départements et les régions où les Socialistes exercent des responsabilités. L'action du Ministre de la Culture, Jack LANG, a permis de relayer et d'amplifier ces initiatives dans le grand mouvement de décentralisation engagé par le gouvernement de la Gauche.

Cet été 1982, la FNESR propose à ses élus de se retrouver en Avignon pour une nouvelle rencontre avec tous ceux qui contribuent à faire naître une culture vivante. Entre ces deux rencontres, le travail de la Fédération a été poursuivi dans un certain nombre de directions avec des Journées Nationales où élus et professionnels ont mis en commun leurs expériences et leurs projets :

– *Les régions et la culture,* à Lille (en novembre 1981) en présence de Jack LANG ; thème qui trouve un écho direct avec le développement de la régionalisation culturelle dans le cadre de la décentralisation.
– *Les collectivités locales et le cinéma,* à Bondy (en janvier 1982) : une dou-

ble exigence s'est affirmée avec la volonté de maintenir un réseau de salles de cinéma là où elles avaient tendance à disparaître, dans les petites villes et les banlieues notamment, et l'attention portée à l'existence de la création cinématographique dans les régions.
– *Le lyrisme et la danse,* à Nantes (en mars 1982) : deux domaines pour lesquels les élus des grandes villes sont confrontés à une très forte demande tant des professionnels que du public.
– *L'action culturelle et les milieux scolaires,* à Beauvais (en juin 1982) : les suggestions précises ont été présentées au Ministre de l'Education Nationale pour développer les enseignements artistiques et ouvrir l'école à la culture.

L'évolution rapide de ces quatre rencontres indique que la Fédération des Elus Socialistes a bien rempli son rôle : assurer les échanges et la confrontation entre élus et responsables culturels, formuler des propositions qui pourront être traduites quotidiennement dans l'action au niveau local et qui trouveront un écho national dans les engagements du gouvernement de la Gauche.

Cette rencontre d'Avignon nous offre aussi l'occasion, à quelque temps des élections municipales, de présenter les principaux enseignements du travail accompli dans le domaine culturel par les municipalités à direction socialiste élues en mars 1977.

L'action culturelle, axe de toute politique municipale

Depuis une dizaine d'années, les communes manifestent un intérêt croissant pour la culture. La progression des dépenses qui sont consacrées, l'effort d'équipement, les initiatives de toute nature en sont les expressions les plus visibles. Partout « l'action culturelle » a succédé aux « beaux-arts ». Mais au-delà des proclamations généreuses, qu'elles soient sincères ou dictées par la mode, se trouve la réalité d'un engagement. Pour les socialistes, celui-ci repose sur deux choix fondamentaux :

1) Le projet socialiste est d'abord un projet culturel :

Notre société traverse une crise profonde : crise économique dont les manifestations sont évidentes, mais aussi crise culturelle parce qu'elle affecte l'ensemble du système de valeurs. Dans ce contexte de crise, le développement culturel constitue à la fois :

• *un facteur du changement social :* la réponse à la crise est autant culturelle qu'économique ou sociale ; la transformation des mentalités, le développement de nouvelles sensibilités sollicitent les imaginations, interpellent la création artistique et doivent aussi stimuler sur le terrain économique la recherche et l'innovation ; bref, c'est un climat nouveau d'invention et de création dans lequel doit se reconnaître aujourd'hui notre pays ;

• *une finalité du changement :* la lutte pour l'amélioration des conditions de vie serait vaine si elle ne s'accompagnait de la recherche d'un nouvel art que ne peuvent évidemment satisfaire ni l'exaspération de la consommation ni la fuite dans les loisirs ; retrouver un sens à la vie, réaffirmer l'identité de la personne et sa capacité à maîtriser son environnement : autant de défis qui exigent un grand projet de civilisation.

2) L'action culturelle ne peut pas être dissociée de l'action économique et sociale d'une collectivité locale.

Elle ne constitue ni l'ornement des temps d'abondance, ni la compensation des périodes difficiles. La bataille pour l'emploi, le soutien des activités des entreprises locales sont intimement liés au développement culturel d'une collectivité, tant il est vrai qu'une *ville, qu'un village, qu'une région sans vie intellectuelle et artistique, se meurent économiquement :*

• *L'action culturelle est de plus en plus créatrice d'emplois :* non seulement dans les métiers d'animation ou dans les disciplines artistiques, mais aussi avec les applications industrielles des nouvelles technologies (notamment avec les nouveaux médias).

• *Une vie culturelle riche est toujours un facteur de revitalisation économique :* dans les villages, elle incite les plus jeunes à rester au pays ; dans les villes, elle constitue souvent un atout favorable à l'implantation de nouvelles entreprises.

Trois grands principes.

A la résignation et au désespoir, les élus socialistes opposent donc un projet culturel qui est un véritable choix de civilisation. Ce projet implique une conception de la culture qui repose sur trois grands principes :



1) Les socialistes défendent une conception globale de la culture :

Ils refusent de dissocier le domaine artistique de l'activité scientifique et technique du développement des nouveaux moyens de communication, du sport et des loisirs, de l'éducation et de l'organisation du cadre de vie, comme de se limiter aux œuvres provenant d'un certain milieu intellectuel alors qu'il convient d'intégrer l'œuvre créatrice des milieux populaires où les techniques, l'habileté manuelle, la richesse de la langue parlée ont une grande place.

Cette orientation se concrétise notamment par le développement des animations scientifiques, l'attention portée à la promotion de la culture régionale, la redécouverte du patrimoine technologique et industriel, le soutien à l'artisanat d'art.

Mais cette conception globale de la culture ne réduit pas la dimension spécifique de la création artistique à une recherche généralisée de toutes les formes d'expression. *La création artistique a une valeur irremplaçable :* elle constitue un pôle de référence indispensable à toute action culturelle.

La position des socialistes ne souffre sur ce plan d'aucune équivoque : la création et l'action culturelle sont les deux axes essentiels d'une grande politique de développement culturel. Leur confrontation, partout où cela est possible, est toujours féconde. Car si la nature même de la création conduit à porter le regard sur l'acte artistique, l'action culturelle rappelle que l'on ne peut faire l'impasse, ni sur les inégalités devant la culture, ni sur la diversité des publics. L'action culturelle, sans les exigences de la création, se dénature très vite. Mais la création ne peut se passer, elle non plus, de cette simple interrogation qu'est son rapport avec le public.

L'action culturelle et la création artistique ne peuvent être confondues. Leurs exigences respectives expriment une contradiction fondamentale. La création est d'abord la manifestation d'un refus, une insurrection contre les formes et les valeurs dominantes : elle déroute par sa force de renouvellement, d'utopie. L'action culturelle se fonde, au contraire, sur la dimension vécue et sur les attentes d'une population. Mais ces deux démarches à l'origine contradictoires *peuvent se conjuguer* sans que l'une soit asservie à l'autre. L'action culturelle ne peut être utilisée comme une simple technique de relations publiques pour amener des spectateurs à une représentation théâtrale ou à une exposition. Et la création ne saurait être réduite à toutes les formes d'expression et de créativité sous prétexte qu'elles utilisent des langages artistiques. Par contre, la relation constante entre ces deux démarches partout où cela est possible, est fondamentale et il est de la responsabilité même des élus que de favoriser leur confrontation sur le plan local.

2) Les élus socialistes affirment que la culture doit être plus largement partagée :

Aujourd'hui, en dépit d'un immense effort d'éducation, en dépit de l'action résolue de nombreux artistes et la volonté des municipalités, la culture reste dans une trop grande mesure le privilège d'une élite, favorisée par le savoir et les moyens matériels. La lutte contre les inégalités culturelles est solidaire du *combat pour la justice sociale.* Elle passe notamment ;

– par *le développement des formations* aux pratiques artistiques et sportives à l'école et dans tous les lieux de formation ;
– par *le refus « des déserts culturels » :* en assurant la réalisation et le fonctionnement de salles de spectacles et de cinéma, de bibliothèques de lieux culturels dans les banlieues, les petites villes et les zones rurales et en permettant la diffusion de manifestations et de spectacles de qualité ;
– par *la reconnaissance de la diversité des expériences culturelles des différents milieux* (jeunes, personnes âgées, milieux de travail, immigrés, monde rural), tout en favorisant leur confrontation avec la création artistique contemporaine. Ainsi, un spectacle de grande qualité peut être l'expression des réalités sociales, culturelles, historiques de milieux traditionnellement exclus de l'expression artistique. Les démarches et les projets des équipes ou des groupes à qui elles s'adressent, prennent alors valeur de catalyseur, d'événement, de révélateur, de symbole.

3) Les élus socialistes souhaitent promouvoir une culture authentique.

Ils s'opposent à l'idéologie de droite qui, trop souvent, fait de la culture le synonyme de l'ennui, de la tristesse, d'une approche rébarbative ou de l'apprentissage le plus scolaire. Une telle attitude justifie le maintien de tous les privilèges. Bien au contraire, la culture contribue à enrichir les facultés d'émotion comme tous les domaines de la sensibilité. Elle est aussi plaisir : plaisir d'une découverte, d'une rencontre, d'une joie partagée.

Le développement culturel doit mettre plus particulièrement l'accent sur ces finalités qui sont les vraies réponses à ces défis que constituent les conditions nouvelles de vie de nos collectivités :

• contre la solitude et l'isolement engendré par le désordre urbain et la désertification des campagnes, l'action culturelle offre la possibilité de recréer un tissu social fait de relations, d'échanges et de *communications.* Il convient de tenir plus particulièrement compte du développement très rapide de nouveaux moyens de communication qui risque de bouleverser notre univers quotidien. L'enjeu est social et culturel : éviter que ces nouveaux médias ne deviennent les véhicules d'une aliénation renforcée, utiliser toutes leurs potentialités pour favoriser la démocratisation de l'accès à la

culture, promouvoir une création pluraliste, renouveler le dialogue social. La responsabilité des collectivités locales est essentielle par rapport à ces nouveaux moyens d'expression : radios locales, télévisions communautaires, notamment avec les réseaux câblés, systèmes de télématique, vidéothèques ;

- contre le déracinement et la passivité, produits des nouvelles conditions et modes de vie, l'action culturelle propose la reconquête de *l'identité :* identité de la personne qui recherche sa capacité d'expression, son autonomie de décision et la maîtrise de son destin ; identité de la collectivité quand les citoyens prennent conscience d'un fort sentiment d'appartenance : à ce titre, les élus socialistes tiennent à souligner l'intérêt des événements (fêtes, festivals, carnavals) qui sont de véritables temps forts de la vie locale et l'occasion d'une rencontre avec les multiples formes d'expression artistiques ;

- contre l'adaptation des inégalités et le désengagement, l'action culturelle oppose les valeurs de la *solidarité :* solidarité avec les groupes les plus démunis qui ne doivent pas se sentir exclus de la vie de la commune, solidarité par la reconnaissance des « autres » cultures (cultures régionales, cultures étrangères...) ;

- contre l'uniformisation que provoque la diffusion massive par les médias de sous-produits à prétention artistique, l'action culturelle en appelle au contraire au *pluralisme et à la diversité :* les communes doivent favoriser le travail et l'expression des créateurs dans tous les domaines parce qu'ils sont la chance d'une culture vivante. Ce soutien résolu doit être prolongé par un réel effort de diffusion permettant aux habitants des petites villes, des quartiers périphériques, comme du milieu rural, d'accéder à la création artistique.

Ces engagements fondamentaux ont trouvé des illustrations très concrètes au cours de cette rencontre avec l'examen des deux thèmes du programme : le devenir des établissements culturels et le développement de l'action culturelle dans les milieux qui, jusqu'à présent, ont été peu concernés par le travail de ces établissements, mais qui n'affirment pas moins des pratiques et des comportements culturels spécifiques.

Les établissements d'action culturelle : un dynamisme nouveau

Comme toutes les institutions culturelles, les établissements d'action culturelle ont, depuis leur création, traversé de nombreuses difficultés et suscité bien des controverses. On peut même affirmer qu'ils ont, au cours de ces

vingt dernières années, focalisé les débats qui ont marqué la sphère du culturel : les limites de la tentative de démocratisation de la culture, le type d'équipements à réaliser, les rapports entre la création et l'animation, sans oublier les implications politiques de l'action culturelle dont de nombreux locaux portent témoignage. Il n'est pas exagéré non plus de dire que ces établissements, maisons de la culture et centres d'action culturelle, sont à la recherche d'un dynamisme nouveau.

Ce réseau d'établissements a bien montré, notamment dans les luttes qu'il a engagées pour sa survie face au pouvoir précédent, qu'il constituait un point d'appui pour toute politique de développement culturel. Les municipalités à direction socialiste dans lesquelles ils sont implantés n'ont d'ailleurs pas ménagé leur soutien et portent une appréciation positive sur le travail réalisé. Mais les élus socialistes entendent aussi contribuer à l'indispensable redéfinition qu'ont souhaitée les professionnels et l'Etat et qui a fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de la commission présidée par Paul PUAUX.

Les débats entre élus, professionnels et représentants du Ministère de la Culture, ont fait ressortir quatre orientations qui seront approfondies dans un rapport particulier :

- la force de ce projet s'exprime dans *la priorité donnée à la création artistique :* cette priorité peut s'affirmer de différentes manières, soit en confiant la direction de l'établissement à un créateur choisi en fonction d'un projet artistique comme l'ont fait récemment les Maisons de la Culture de Grenoble et de Nanterre, soit par la présence permanente d'équipes de création, soit dans les villes plus petites par des expériences de co-production et d'accueil.

- Les établissements d'action culturelle doivent rester des lieux de *confrontations interdisciplinaires* mêlant diverses formes d'expression artistiques ; toutefois, cette recherche ne signifie plus la polyvalence généralisée qui était la règle lors de la création des Maisons de la Culture et qui leur imposait de prendre en charge toutes les activités culturelles d'une ville et même de répondre à tous ses déséquilibres sociaux ; aujourd'hui dans les communes concernées, des équipements ont été construits, de nouvelles équipes ont gagné un public et la notion de polyvalence s'est affirmée au niveau de la ville, raison de plus pour que l'établissement « réserve » son propre projet et présente des choix plus affirmés.

- Une clarification s'impose dans *les relations entre l'association de gestion et l'équipe professionnelle :* le directeur et l'équipe qui se voient confier la charge de l'établissement doit disposer de la pleine responsabilité dans le domaine artistique, dans l'organisation du travail du personnel et dans la réalisation des projets d'action culturelle ; l'association militante conserve la charge du choix du directeur et de l'équipe, ainsi que de l'évaluation périodi-

que, mais sans s'immiscer de façon permanente dans la gestion quotidienne et les choix artistiques.

- Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat doit maintenir ses concours financiers aux établissements qui, par leurs projets, constituent *des foyers de vie culturelle ayant une vocation* régionale et nationale ; mais dans le cadre de la préparation du 9e Plan, il doit aussi s'efforcer de corriger les déséquilibres existant sur la carte des implantations dans la mesure où des collectivités locales le souhaiteraient : soulignons, par exemple, qu'en-dessous de la ligne La Rochelle-Marseille, il n'y a pratiquement pas d'établissements subventionnés ; mais les éventuelles créations ne sauraient être décidées dans un esprit systématique, il convient de tenir compte des volontés exprimées et des situations locales.

L'étude de la fréquentation de ces établissements d'action culturelle révèle qu'en dépit de tous les efforts accomplis, « la démocratisation » n'a progressé que très lentement : le public se recrute très largement dans les catégories socio-professionnelles dites « cultivées » : enseignants et étudiants qui constituent la majorité, cadres moyens ou supérieurs, professions libérales et employés, qui habitant la ville disposent à proximité de leur domicile des moyens de satisfaire leur appétit de consommation culturelle.

Comment l'action culturelle peut-elle prendre en compte les demandes des autres milieux sans les considérer uniquement comme un public « à conquérir », mais en tenant compte de leurs pratiques culturelles spécifiques ? Le deuxième thème de la rencontre a pour origine cette interrogation.

Reconnaître la diversité culturelle

Trois milieux *n'ont pas été directement concernés par les effets du doublement du budget de la culture en 1982 :* celui-ci a d'abord permis de « remettre à flot » des secteurs et des établissements qui étaient véritablement sinistrés, ainsi que de lancer des opérations nouvelles dans différents domaines, mais qui sont restées essentiellement destinées à un public déjà concerné ; l'accroissement des moyens budgétaires de l'Etat devrait permettre d'irriguer l'ensemble de la société : favoriser les initiatives en direction de ces milieux, mais prendre en compte leurs demandes même si elles sont latentes ou informulées afin de leur permettre d'affirmer leur identité culturelle. Reconnaissons déjà que :

- *Ces milieux ont tous des pratiques culturelles mais qui sont menacées :* dans le secteur rural par le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, la multiplication des résidences secondaires, dans les milieux du travail

par les mutations technologiques, la disparition du savoir-faire traditionnel, la déqualification ainsi que par la diminution du temps de travail, pour les jeunes par les difficultés de formation et d'emploi, mais surtout par une certaine uniformisation véhiculée par les grands médias ; tous ces milieux conservent toutefois de grandes potentialités au niveau des expressions ; celles-ci doivent être reconnues dans leur diversité, d'autant plus qu'elles sont une forme de résistance à l'uniformisation culturelle.

- *La démarche d'action culturelle en relation avec ces milieux doit être globale :* il faut éviter les sectorisations et faire que la volonté culturelle imprime toutes les interventions ; ainsi pour les milieux du travail essayer de prendre en compte l'intérêt culturel de l'ensemble des financements ; comités d'entreprise, 1 % logement, 1 % formation, versement transports, ainsi pour les jeunes rechercher la coordination des multiples interventions d'éducateurs ou d'animateurs, jusque-là strictement cloisonnées parce que relevant d'administrations et de financements différents ; ainsi pour le rural en mettant en commun le concours de tous les partenaires : régions, départements, syndicats de communes, associations et organisations professionnelles.

- *L'apport de la création artistique reste fondamental* pour produire d'autres valeurs de référence et par là inciter à la fois à une reconnaissance et à un dépassement : dans toutes les commissions, des expériences positives de travail d'un créateur avec une population déterminée ont été présentées : un musicien avec des groupes rock, une troupe théâtrale dans un secteur rural, un plasticien qui participe à la réalisation d'une exposition avec un comité d'entreprise ; dans tous les cas, la présence d'un créateur a permis de donner une forme sensible à une vertualité, à permettre à ceux qui la vivent d'exprimer leur propre identité culturelle et par là d'exercer une réflexion critique permettant d'aller au-delà de leur propre expérience.

Conclusion

En cherchant à définir, au cours de cette rencontre d'Avignon, de nouvelles perspectives pour l'action culturelle, nous n'entendons pas apporter de réponses définitives. L'action culturelle est directement impliquée dans l'ensemble des mutations qui marque notre société. Sa raison d'être n'est pas seulement d'augmenter les possibilités de consommation culturelle, mais de créer les conditions d'une demande plus diversifiée. Redonner un sens à la vie, susciter l'adhésion à de nouvelles valeurs mobilisatrices, satisfaire ce besoin de participer plus intensément aux diverses manifestations de la vie artistique et sociale ; autant de défis que les municipalités socialistes entendent relever pour contribuer à la renaissance culturelle de notre pays.

LES ETABLISSEMENTS D'ACTION CULTURELLE *

Le premier thème abordé au cours de la rencontre d'Avignon 1982 a concerné « les établissements d'action culturelle ». Durant une journée, professionnels, responsables d'équipements, créateurs, élus et militants associatifs ont confronté leurs idées sur la base d'un texte préparatoire élaboré par René RIZZARDO, Adjoint à la culture de Grenoble. Ce document résumait les principaux éléments d'une réflexion collective amorcée entre élus socialistes à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Culture de La Rochelle le 13 février 1982.

Les Maisons de la Culture et les Centres d'Action Culturelle assurent depuis 20 ans des missions de développement culturel originales, appuyées par la polyvalence des moyens qu'elles ont mis en œuvre, dans une recherche permanente d'élargissement du public à travers leurs actions de création, de diffusion, d'animation. Mais il est devenu courant ces dernières années de parler de *« la crise »* des Maisons de la Culture et des Centres d'Action Culturelle. Cette affirmation a d'abord pour origine un certain nombre de difficultés financières qu'ont rencontrées de nombreux établissements : à ce titre, il convient de mettre en évidence les responsabilités du régime précédent. Après les avoir lancés et soutenus, celui-ci a mis fin à leur développement puis a laissé s'établir la récession et l'étouffement par un refus politique marqué et une asphyxie financière volontaire. Leurs difficultés financières (insuffisances de subventions, disparition des crédits d'équipements) ont abouti à une réduction progressive de leurs moyens de production faisant apparaître des charges fixes de plus en plus lourdes pour des actions plus réduites. Plus profondément, il est apparu que ces établissements étaient à la recherche d'un dynamisme nouveau. Bien des interrogations et des remi-

---

** Cette commission était animée par René RIZZARDO, rapporteur, adjoint à la culture de Grenoble et Paul PUAUX, ancien directeur du Festival d'Avignon, administrateur de l'Opéra de Paris.*

ses en cause ont été formulées que ce soit au sein des équipes d'animation, des associations gestionnaires et surtout chez les partenaires financiers, l'Etat et les collectivités locales. Bâtis pour conquérir de nouveaux publics, diffuser et soutenir la création (et pas seulement la création théâtrale), organisés pour assumer leur fonction d'animation, ces établissements d'Action Culturelle ont été considérés comme les piliers des politiques culturelles locales et chargés de responsabilités souvent trop larges. Dans de nombreuses villes, la polyvalence n'est d'ailleurs plus seulement inscrite dans les missions de ces établissements mais elle tend à s'organiser au niveau de la cité.

Il convient aussi de souligner que l'arrêt volontaire de la mise en place du réseau des Maisons de la Culture, prévu à l'origine, n'a pas permis une politique cohérente et volontaire d'implantation dans des régions sous-équipées où les établissements culturels auraient dû jouer un rôle moteur.

Il convient par ailleurs de rappeler la lutte que certaines municipalités, telles CHAMBERY, ont menée pour arracher au Pouvoir précédent la décision de construire une Maison de la Culture.

Dès le budget 1982, le Ministère de la Culture a consenti un effort important pour « remettre à flot » un certain nombre d'établissements. Mais, dans le même temps, le Gouvernement a souhaité engager une réflexion sur la redéfinition des missions, des statuts et des moyens de ces établissements. C'est dans cet esprit qu'une commission a été mise en place par Jack LANG, la présidence en étant confiée à Paul PUAUX. Le rapport de cette commission rejoint sur de nombreux plans les réflexions et les propositions des élus socialistes (1).

La participation de Paul PUAUX et de plusieurs membres de la Commission aux débats de la FNESR en Avignon ainsi que celle de Dominique WALLON, Directeur du Développement Culturel au Ministère de la Culture et de Jacques RENARD, membre du Cabinet du Ministre, a permis un échange approfondi et conduit à préciser un certain nombre d'orientations du document initial.

La réflexion des élus socialistes en ce qui concerne le devenir des établissements d'action culturelle repose sur l'idée qu'une *grande politique* de *développement culturel* doit être conçue à partir de ces deux axes essentiels que sont *la création et l'action culturelle,* en recherchant partout où cela est possible une intégration étroite de ces deux fonctions.

L'accès de publics nouveaux aux pratiques culturelles, l'imprégnation de la société par une politique culturelle pluraliste et audacieuse, sont les enjeux essentiels qui doivent permettre de dépasser les clivages parfois artificiels et caricaturaux entre création et action culturelle.

---

(1) Parmi les membres de la Commission, relevons la présence de deux élus socialistes, René RIZZARDO, adjoint au Maire de GRENOBLE et Monique KERYMEL adjoint au maire d'ALENÇON.

Dans cette perspective, les propositions des élus socialistes portent sur ces trois aspects :
- définir les missions des établissements culturels,
- préciser leurs structures de fonctionnement,
- établir la carte des établissements bénéficiant du concours financier de l'Etat dans le cadre de la décentralisation.

I. - Redéfinir les missions des maisons de la culture et des centres d'action culturelle et préciser la nature de ces établissements.

1) Une mission de service public.

Il convient d'abord de rappeler la *mission de service public* qui doit conduire les responsables des Etablissements à inscrire leurs projets dans une démarche d'action en direction de la population, par des moyens et des contenus adaptés aux situations locales et dans le cadre des missions décrites dans le présent chapitre.

Les Etablissements d'Action Culturelle ne sauraient être refermés sur eux-mêmes au service de quelques privilégiés.

L'ouverture aux sensibilités et aux grandes questions du monde contemporain est un axe essentiel de leur travail. Cela ne doit pas nous amener à les considérer pour autant comme une solution miracle aux inégalités culturelles. Cette grande mission de service public justifie en particulier les moyens importants que leur accordent les pouvoirs publics.

2) L'élaboration de projets d'action culturelle.

Les rapports approfondis avec des publics spécifiques supposent la mise en œuvre d'un *projet culturel* impliquant une équipe professionnelle et des moyens à sa disposition. Cette notion de projet, c'est-à-dire l'ensemble des propositions cohérentes sur lesquelles l'association, les collectivités publiques et les équipes de professionnels passent ensemble un contrat doit être considérée comme un élément mobilisateur. Elle s'oppose en quelque sorte à la fonction restrictive de seule programmation que trop d'établissements d'action culturelle ont remplie, sans perspectives suffisantes dans le domaine de la création ou de l'action culturelle.

La nécessité d'adapter les projets et les missions des établissements aux terrains doit être fortement soulignée. Cet aspect renforce l'opportunité d'une mise en relation entre les spécificités des établissements et l'ensemble des politiques culturelles locales ou régionales et d'une complémentarité. Entreprises, banlieues, milieu rural, quartiers populaires, doivent être reliés aux établissements culturels par des liens de coopération, voire d'échange. Loin du parachutage ou du missionariat, l'action culturelle doit s'appuyer sur le réseau existant et faciliter l'approche de la création contemporaine et de sa fonction dans la société.

Les établissements d'action culturelle ne peuvent tout faire. Cela a été dit maintes fois. La priorité à la création et à la production artistique implique de nouvelles stratégies en matière d'action culturelle et surtout un nouveau partage, à l'échelle de la ville ou du département, des responsabilités dans ce domaine. Des stratégies cohérentes entre les différents établissements culturels d'une commune, par exemple, sont nécessaires. Les collectivités locales doivent donc intervenir et prendre position au moment des choix des projets dans le cadre des instances prévues à cet effet, afin d'en assumer les conséquences dans le cadre de leurs politiques culturelles.

Lors de la rencontre d'Avignon, il a été proposé à ce sujet, le principe d'une « étude préalable » précédant l'implantation d'un établissement ou la réorientation sur un nouveau projet. De même, les collectivités publiques ont été invitées à assumer les choix faits en commun avec les associations et les professionnels.



3) La création est l'axe essentiel de dynamisation des établissements d'action culturelle.

En Avignon, *la priorité à la création* a été réaffirmée comme moyen essentiel pour revitaliser ces établissements. Il convient de souligner leur responsabilité fondamentale par rapport à la production artistique. Celle-ci peut être présente sous différentes formes :

- soit à travers l'implantation d'équipes de production artistique dans les établissements. Cette implantation peut être provisoire ou contractuelle, de façon à préserver le pluralisme dans le temps qui doit caractériser l'action des équipements,
- soit par une politique (largement développée par les Maisons de la Culture qui en ont eu les moyens) de coproduction et d'accueil temporaire vis-à-vis d'équipes de production artistique.

Il convient d'insister sur le fait que la prédominance du théâtre est due à la présence, dans les établissements, de lieux scéniques conçus d'abord pour le spectacle. S'il s'agit là d'une évidence pour la plupart des établissements construits ces vingt-cinq dernières années, cela se traduit inévitablement par une mobilisation, sans doute indispensable, des moyens des établissements sur la partie la plus « spectaculaire » de leurs activités. Les conséquences sur la disponibilité des établissements pour d'autres projets, sur les périodes d'ouverture et de fermeture, sur les capacités d'accueil de projets extérieurs sont évidentes et provoquent parfois des contradictions souvent insurmontables. De futurs établissements d'action culturelle pourraient être conçus autour d'autres dominantes que le spectacle : le livre, les arts plastiques, l'audiovisuel.

Mais l'existence d'une dominante inévitable dans un établissement d'action culturelle fait apparaître encore plus fortement la nécessité pour ces établissements de définir leur action sur des projets plus resserrés, écartant les interventions tous azimuts, mais supposant une complémentarité entre le contenu de leurs missions et l'action des autres partenaires sur le plan local. La relance des moyens financiers des établissements d'action culturelle passe donc par le refus de l'éparpillement des missions. Il convient donc que chaque établissement définisse un *projet global* tenant compte du contexte dans lequel il se trouve et réservant notamment sur le plan financier une part essentielle à l'activité de *production artistique.*

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS DOIVENT ETRE :

1) Des lieux de confrontation interdisciplinaire de niveau professionnel.

Si le théâtre a été, à l'origine, le noyau fort de la décentralisation et de la création des équipements, les autres disciplines artistiques doivent être

aujourd'hui présentes également avec force dans les projets des équipes et des associations. Il faut souligner le « retard » pris trop souvent par la création musicale, les arts plastiques, l'audio-visuel.

L'interdisciplinarité doit déboucher sur un décloisonnement des projets, sur une nouvelle relation avec les publics. Les différents secteurs d'activité d'une même maison travaillent trop souvent de façon cloisonnée, quand ils ne sont pas concurrents.

Or, la force d'un établissement d'action culturelle c'est de proposer une lecture complète et pluraliste de la production artistique de moins en moins enfermée dans une discipline ou une technique.

Sans exclure pour autant les relations avec les amateurs, les Maisons de la Culture et les centres d'action culturelle doivent être d'abord des lieux d'activités des professionnels, de l'action culturelle et de la production artistique, leur statut doit faire l'objet d'une réflexion particulière.

2) Des lieux adaptés à la production artistique et au spectacle.

Le refus du modèle d'équipement type, défini par l'Etat, ne doit pas conduire à baptiser n'importe quelle « salle » Maison de la Culture, ou centre d'action culturelle. Les équipements futurs appelés à promouvoir une politique de développement culturel soutenue par l'Etat et les collectivités locales doivent remplir certaines conditions de diffusion, d'aide à la création, de lieux, de carrefour d'échanges, support à l'action culturelle.

3) Des lieux de confrontation mondiale à la hauteur des ambitions d'une grande politique culturelle nationale, enracinée dans les régions.

Accueillir les cultures du monde (en particulier extra-européen), enrichir la production régionale, susciter les échanges entre les régions et d'autres pays. L'expression culturelle régionale prise en charge par les Maisons de la Culture et les centres d'action culturelle n'en sera que plus riche si elle est confrontée à un vaste réseau d'échanges. Les établissements d'action culturelle doivent donc répondre à cette double exigence :

– d'un *rayonnement national* par la production propre des établissements, par une politique de diffusion audacieuse, par la contribution à la circulation des œuvres et à une pratique de co-production, par un soutien actif à la création contemporaine, par une fonction d'innovation ;
– d'un enracinement local, par un travail d'action culturelle visant à élargir le public traditionnel et à favoriser l'accès à l'expression, par un rôle moteur suscitant les initiatives dans le secteur culturel, par une « offre » culturelle en direction d'un large territoire urbain et rural, par une fonction de rencontre, d'écoute des milieux sociaux divers et de formation des publics.

Festival de Lille

Région Nord-Pas de Calais
Location Furet du Nord

79

12 octobre 14 décem

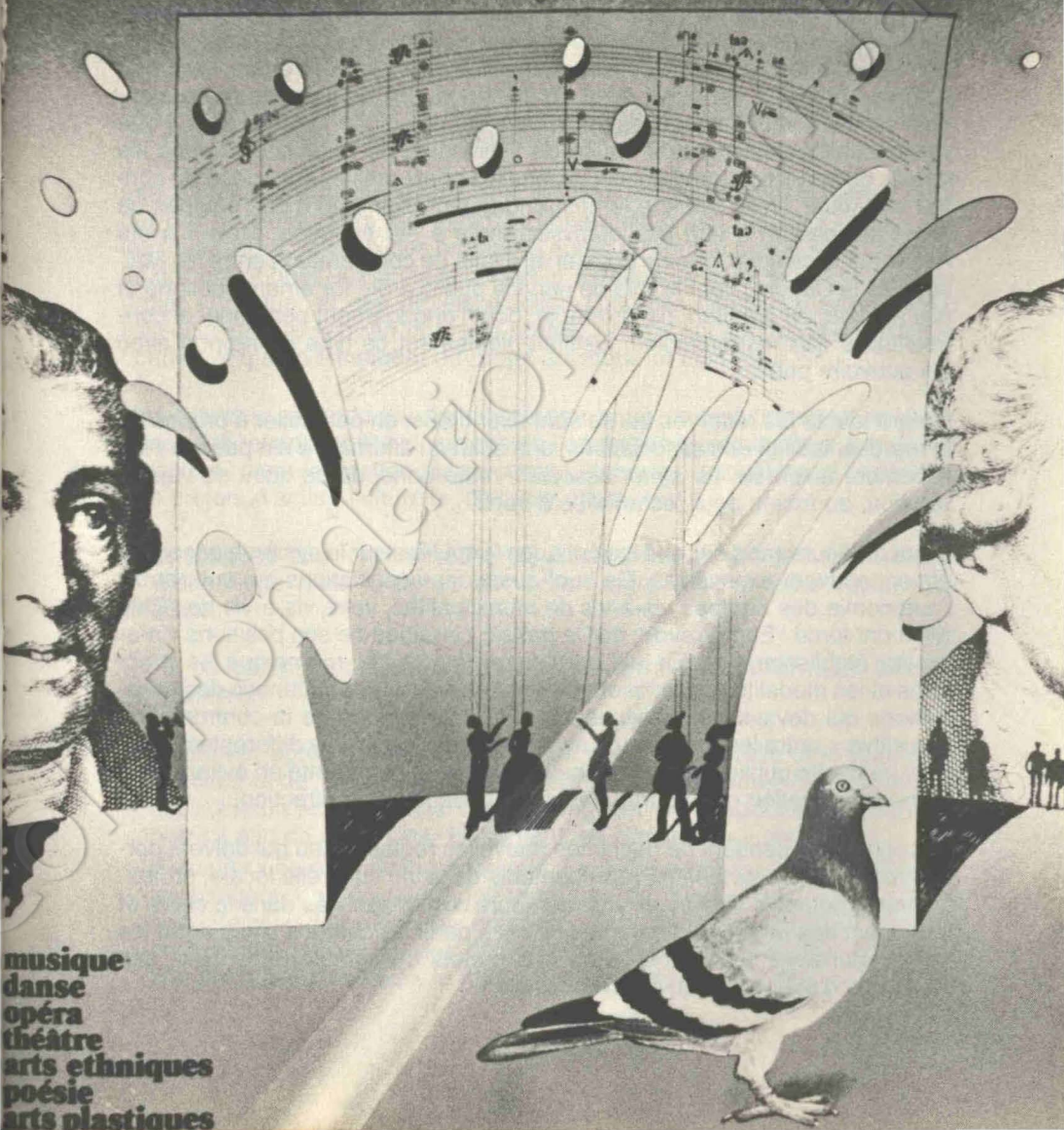

musique
danse
opéra
théâtre
arts ethniques
poésie
arts plastiques

II. - Maintenir le statut associatif mais rénover le fonctionnement interne des établissements.

A l'occasion des rencontres d'Avignon, un long débat s'est engagé sur la gestion associative. Cette formule a été contestée, y compris par les élus, dans la mesure où elle a été jugée dépassée pour des équipements et des budgets de cette importance. « L'alibi de la démocratie formelle » a été mis en cause pour souhaiter que l'on recherche d'autres formes de confrontation entre usagers, pouvoirs publics et professionnels. La forme et le fonctionnement actuels des associations ne semble pas favoriser le véritable débat entre des partenaires dont les responsabilités sont très différentes. La confusion des pouvoirs est aussi mise en évidence : les équipes de professionnels estiment souvent qu'elles ne bénéficient pas d'une autonomie et d'une responsabilité suffisantes à cause de l'immixtion de l'association dans les détails de la gestion quotidienne et dans les choix artistiques. L'idée du contrat individuel, limité dans le temps, engageant pleinement des équipes de professionnels à la tête des établissements a été évoquée. Mais il a été remarqué, à ce sujet, que ne pouvait être faite de comparaison entre les Maisons de la Culture, dont le rôle de service public a été fortement souligné et des équipes de création, par exemple, dont l'engagement personnel et contractualisé des responsables, justifiait pleinement ce type de rapport avec les pouvoirs publics.

Malgré toutes les réserves qui se sont exprimées, en particulier à propos de la représentativité des associations, une solution alternative n'a pas été véritablement élaborée. Le *statut associatif* reste donc, de ce point de vue, la solution, au moins pour les années à venir.

Il faut d'ailleurs rappeler que les critiques formulées sur le système associatif étaient souvent excessives. Ce sont aussi des associations qui ont permis l'autonomie des équipes vis-à-vis de municipalités, voire vis-à-vis de l'Etat. Elles ont forcé l'Etat à revoir, par le passé, certaines de ses positions vis-à-vis des établissements. En fait, c'est moins le statut lui-même que les structures et les modalités de fonctionnement des différentes instances des associations qui devaient être revues. Ce pari déjà évoqué de la confrontation « positive » entre les partenaires ayant des responsabilités différentes : usagers, pouvoirs publics, professionnels, doit pouvoir être tenté en évitant ainsi la municipalisation ou la carte blanche aux équipes de direction.

Il est urgent cependant de définir les nouvelles règles du jeu qui doivent permettre à chaque partenaire, représentants de la vie culturelle locale, professionnels, pouvoirs publics, d'assumer leurs responsabilités dans la clarté et le respect des missions différentes. C'est à partir de contrats clairs entre les trois partenaires sur les contenus des projets des établissements et des modalités d'évaluation qu'il sera possible :

- de garantir aux établissements une autonomie nécessaire face aux politiques locales et à celle de l'Etat ;
- d'affirmer la fonction et le rayonnement des établissements et leurs missions ;
- de garantir leur professionnalisme.

Dans ce cadre, les élus socialistes insistent sur la nécessité de :

1) Préciser les responsabilités respectives des instances de l'association et de l'équipe professionnelle.

Les associations et leurs conseils d'administration doivent être représentatifs des forces culturelles et sociales et des relais.

Les statuts des établissements et la fonction des associations doivent donner des pouvoirs clairs aux élus des adhérents et aux pouvoirs publics sur les orientations, le choix des projets, la durée du contrat passé avec l'équipe. Ils doivent donner aux professionnels la garantie de mise en œuvre de leur projet artistique, et des projets d'action culturelle définis en accord avec l'association. Ce sont en effet ces professionnels qui sont porteurs dans le concret et quotidiennement du projet artistique et culturel.

Une nouvelle règle du jeu doit s'instaurer entre professionnels et associations. Une responsabilité plus claire de l'équipe de direction dans le domaine artistique, dans la gestion du personnel, dans les modalités de réalisation des projets d'action culturelle, doit être affirmée.

Cela suppose une fonction réelle d'évaluation de la part des associations et d'une limite dans le temps du contrat entre elles et leurs équipes de direction.

Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'association aurait surtout pour mission :

- d'adopter, après délibération, le projet d'action culturelle et artistique du directeur et de l'équipe, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Le choix est un acte essentiel qui doit engager les usagers et les pouvoirs publics afin de déterminer clairement les clauses du « contrat » ;
- d'assurer une évaluation périodique. Le débat entre les professionnels et les usagers, en particulier, doit permettre de dresser régulièrement une sorte de bilan de l'action des établissements, de faire « remonter » la perception des publics ou des différents milieux sur les activités, de jouer, comme quelqu'un l'a dit, le rôle de « caisse de résonance ».

Un meilleur fonctionnement du système associatif dans la gestion des établissements suppose donc de meilleurs débats dans les calendriers clairement établis sur les orientations des établissements, les missions confiées aux professionnels, les modalités de contrôle et d'évaluation.

Même si les conditions de ces débats restent difficiles à préciser, il importe que cette démarche soit engagée afin :

- d'assurer une évaluation annuelle ;
- de procéder, six mois avant l'échéance du contrat, à un bilan de la réalisation du projet ;
- de mettre en place l'instruction d'un nouveau programme, ou de nouvelles orientations au départ du directeur, en vue du recrutement de son successeur, en fonction de ces orientations.

2) Associer les pouvoirs publics plus directement aux choix financiers qui les engagent et aux modalités de gestion des personnels.

La gestion financière, les créations et suppressions de postes, la définition de l'organigramme, pourrait faire l'objet de délibérations d'un *comité de gestion* composé du président et du trésorier de l'association, du directeur et de l'administrateur, des bailleurs de fonds, après consultation du conseil d'administration. Ces décisions devront recevoir l'accord des bailleurs de fonds. Toutefois, le comité de gestion ne devrait pas se substituer au conseil d'administration. Son rôle serait de permettre le contrôle par les collectivités publiques des aspects budgétaires de la gestion des établissements, faire apparaître le « possible » dans les propositions de développement des activités et des personnels par l'équipe de direction, préparer les décisions du conseil d'administration.

3) Revoir les statuts des personnels du secteur de l'action culturelle dans le cadre d'une renégociation des conventions collectives.

- Pour assurer la mobilité des personnels qui le souhaitent ;
- Pour rendre possible le rapprochement entre certaines catégories de personnel et la fonction publique ;
- Pour éviter les « dérapages » catégoriels, courants ces dernières années, ou les négociations trop spécifiques par association ;
- Pour renégocier les organigrammes devenus trop rigides.

Le Ministère de la Culture devant prendre l'initiative de cette renégociation avec comme objectif de parvenir à une *convention unique* commune à tous

les établissements d'action culturelle. Cette convention devrait obtenir l'agrément des bailleurs de fonds. Enfin, l'Etat doit aussi veiller à développer les possibilités de *formation* pour les différents personnels, en leur permettant notamment d'acquérir les éléments indispensables à un emploi dans les différents secteurs de l'action culturelle.

III. - Réorganiser la carte des établissements culturels dans la perspective de la décentralisation.

La notion d'établissements culturels repose donc pour les élus socialistes sur des missions précises et des structures adaptées. Mais dans la perspective de la décentralisation, il convient de préciser les modalités d'intervention de l'Etat. Notons tout d'abord que dans l'esprit des élus socialistes un retrait de l'Etat serait inconcevable : il relève de la responsabilité nationale de



Carte des établissements culturels (1981).



in : PUAUX (Paul). Les établissements culturels. Rapport au ministre de la Culture. Paris, La Documentation Française, 1982.

Coll. Fondation Jean Jaurès

maintenir et de renforcer l'existence d'un réseau d'institutions ayant une mission artistique dont le rayonnement dépasse le cadre strictement local. Mais l'intervention de l'Etat ne peut être ni systématique ni définitive. Il importe que ces établissements remplissent effectivement un certain nombre de missions et qu'ils définissent des projets.

Dans cet esprit, les propositions suivantes peuvent être avancées :

1) Un statut unique pour tous les établissements d'action culturelle.

La distinction statutaire entre les centres d'action culturelle et les Maisons de la Culture ne s'impose pas si les missions, les moyens, les modalités de financement sont précisés. Sur le plan financier, l'établissement de règles identiques devra être assuré progressivement. Par contre, si des établissements ne devaient plus relever d'un financement d'Etat suite à un refus d'engager un projet culturel, le retrait de l'Etat devrait faire l'objet d'un échéancier négocié avec les collectivités locales.

2) Le réseau des établissements culturels doit être enrichi.

L'Etat doit tenir compte de la situation en cours et enregistrer les demandes qu'un certain nombre de villes et d'associations ont formulées pour que leurs établissements soient reconnus dans le cadre du statut actuel.

Il appartient au Ministère de la Culture de clarifier, en concertation avec les collectivités locales et les associations concernées, le nombre et la nature des établissements qui relèveraient du statut unique et du financement de l'Etat. C'est en fonction de leurs missions, de leurs projets, du rôle qu'ils jouent dans le cadre du plan régional d'équipement, que l'Etat devrait s'engager sur leur financement pour des durées fixées contractuellement avec les autres partenaires. Une attention particulière doit être apportée « aux vides » de la carte des établissements d'action culturelle, en tenant compte des situations spécifiques et des expériences en cours dans ces régions dépourvues. L'Etat doit favoriser l'apparition de nouveaux établissements culturels. A ce titre, les élus socialistes portent une appréciation positive sur la décision de l'Etat de participer même à un faible niveau au financement de *centres culturels* existant dans certaines communes. Sur de nombreux plans, l'activité de ces centres se rapproche de celle d'un établissement d'action culturelle y compris avec l'accueil d'activités de création. Le concours de l'Etat peut aussi contribuer au rééquilibrage géographique de la carte des équipements et préfigurer par son soutien une extension du réseau des établissements. Enfin, il convient de rappeler que l'Etat doit soutenir la circulation des créations, des spectacles, organiser l'échange et l'information, inciter des coproductions.

3) Les engagements financiers de l'Etat doivent être adaptés au projet de l'établissement et faire l'objet de contrats.

Pour les établissements dont le rayonnement justifie le concours financier de l'Etat, il pourrait être proposé :

– Une participation de l'Etat, négociée avec les collectivités locales et les associations, calculée en fonction des charges fixes discutées au préalable et qui peuvent varier d'un établissement à l'autre, ainsi que du montant du budget d'activité.
– Des participations complémentaires de l'Etat en fonction du projet de l'établissement, notamment pour la création et l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le cadre d'une négociation avec les villes concernées et les autres collectivités locales.

Ces modalités de financement devraient assurer la garantie de l'application des conventions collectives qui auraient reçu, au préalable, l'accord de l'Etat et des autres collectivités publiques.

Le contrat conclu entre l'Etat, les collectivités locales, l'association de gestion devrait préciser les moyens financiers affectés à l'établissement en fonction de son projet ainsi que les règles de gestion garantissant le maintien en volume des budgets sur une période de trois ans.

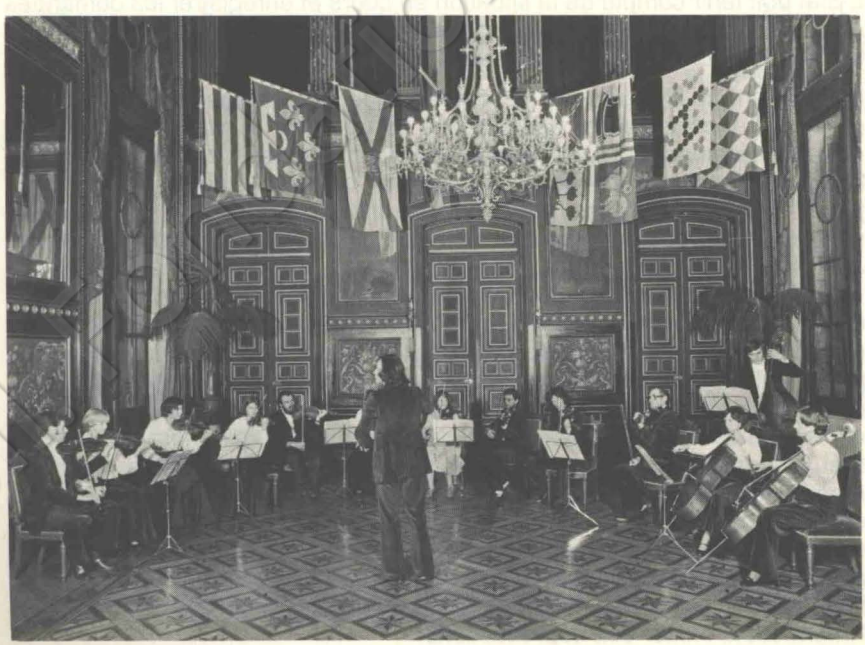

4) L'Etat doit participer à nouveau à la politique d'équipement.

Le désengagement de l'Etat dans la dernière période avant 1981 a été marqué par la quasi disparition de la ligne destinée à l'équipement des établissements culturels. Il importe que cette ligne soit à nouveau dotée de façon à :

- permettre le financement d'opérations déjà prévues depuis de nombreuses années ;
- contribuer aux travaux indispensables de rénovation des bâtiments existants ;
- aider les collectivités locales qui souhaitent implanter des établissements correspondant aux missions reconnues par l'Etat.

Conclusions

Dans une récente conférence de presse, le 25 novembre 1982, Dominique WALLON, directeur du Développement Culturel, vient de préciser au nom du Ministre de la Culture, « la politique des établissements d'action culturelle ». Cette importante déclaration définit les orientations de l'Etat. De nombreuses concordances avec les propositions des élus socialistes doivent être relevées. Ceux-ci ont donc une responsabilité particulière pour assurer la mise en œuvre de ces orientations par rapport aux établissements implantés dans leurs collectivités. En conclusion, il convient de souligner, après la rencontre d'Avignon, que plusieurs questions doivent encore être affinées :

– La notion de projet, de cahier des charges et les calendriers des modalités d'évaluation que cela suppose.
– Le choix associatif, bien qu'il reste aujourd'hui le meilleur et relativement adapté malgré tout aux exigences de fonctionnement d'établissements d'action culturelle, pour qui la notion de service public est essentielle, doit pourtant faire l'objet dans l'avenir d'une réflexion sérieuse, en fonction de l'évolution de la loi sur les associations.
– Si le statut des équipes de direction a été précisé, ce point reste effectivement essentiel pour la réussite des projets des établissements dans le cadre de responsabilités claires entre les professionnels, les usagers et les pouvoirs publics.
– La définition des nouveaux établissements d'action culturelle reste, sans doute, à préciser, en tenant compte de la diversité des situations locales et de la diversité des demandes. Le relais, par les collectivités comme les régions ou les départements, du désengagement éventuel de l'Etat auprès de certains établissements, reste encore à organiser.
– Enfin, le souhait d'une renégociation des conventions collectives, avec une discussion préalable entre les pouvoirs publics, les associations et les salariés, s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu des disparités existant entre la convention applicable aux Maisons de la Culture et celle qui couvre les centres d'action culturelle et les entreprises théâtrales.

Fondation Jean Jaurès

L'ACTION CULTURELLE ET LES JEUNES *

Comment aborder la politique culturelle « jeunes » et faut-il l'aborder ? *Les jeunes ne constituent pas d'évidence un groupe homogène,* et une action culturelle qui prendrait pour cible le mode rural, le monde des immigrés, les grands ensembles, le chômage, etc., rencontrerait inévitablement « les jeunes ». Pourtant s'il est une évidence, c'est bien qu'il y a *une irréductibilité de la jeunesse* qui inquiète, certes, mais qui étonne et attire aussi. Au-delà de leurs différences, les jeunes sont unifiés par leur comportement et leurs questions, leurs pratiques et leurs goûts.

Il ne faudrait pas pourtant que poussés par leurs inquiétudes, les responsables politiques se lancent à corps perdu dans une politique culturelle à « vocation thérapeutique » ou dans une tentative de manipulation ; la *confiance, la collaboration, l'enrichissement mutuels* doivent inspirer ceux qui veulent bâtir quelque chose de différent.

Les élus n'ont pas manqué de lancer de nombreuses actions multiples et multiformes, mais chacune, quelle qu'elle soit, a fait surgir des interrogations sur leurs limites, leur caractère toujours très spécifique à un lieu, à une date, à un groupe.

N'est-ce pas d'ailleurs une première conclusion ? Si toute politique culturelle doit se caractériser par son ouverture sur *l'innovation, le changement inventif,* pour ce qui concerne les jeunes, c'est une évidence absolue. La normalisation est d'emblée une erreur. Alors, toute politique culturelle « jeunes » sera toujours difficile à définir car elle devra avoir toujours la plus grande méfiance des généralisations.

(*) Cette commission était animée par Martial GABILLARD, rapporteur, adjoint à la Culture de Rennes ; Jangui LE CARPENTIER, adjoint à la Culture d'Hérouville-Saint-Clair ; Paul RAVEL, adjoint à la Culture de Bron, avec la participation de Bertrand SCHWARTZ, professeur à Paris IX (Dauphine).

La nécessité d'entreprendre.

Par principe, l'action en faveur des jeunes ne pourra se référer à des solutions toute faites, uniformes, parachutées.

Alors, le pouvoir est aux élus et acteurs locaux. A eux de prendre ce pouvoir, à eux d'avoir et la volonté et l'imagination nécessaires ; c'est dans la marche en avant et l'expérience que la démonstration doit s'affirmer. Certes, à l'heure de la décentralisation, rien ne semble plus normal désormais ; il se trouve que la politique culturelle « jeunes » l'exige en elle-même.

Les actions entreprises, limitées ou étendues, démontreront la variété des obstacles indéfiniment relevés devant les meilleures intentions. Les règlements administratifs, les rejets du voisinage, la lassitude blasée des jeunes se dressent partout. Une action bien menée et surtout conduite jusqu'au bout a toujours une conclusion évidente.

C'est possible.

Possible de détruire les obstacles, mais possible aussi de répondre à l'attente des jeunes et c'est bien le plus important. « Ils ne savent pas ce qu'ils veulent », dit-on. Réaction fréquente au corollaire du « bof » des jeunes non moins fréquente. Mais tout ceci cache des besoins profonds et latents qui, insatisfaits, créent des tensions exacerbées. A travers les expériences toujours les plus diversifiées, par des chemins les plus inattendus souvent, la démonstration sera faite que ces besoins divers seront comblés, que tout est possible.

A la lumière d'expériences encore limitées, quelques conclusions plus générales.

La multiplication des initiatives qui ont été prises, leur déroulement, la réaction des jeunes qui les ont suivies, permettent de tirer quelques conclusions indicatives.

A) L'importance de la prise de responsabilité.

Il apparaît en effet éminemment souhaitable de responsabiliser les jeunes à travers toutes les propositions qui peuvent être avancées. La consommation passive de loisirs leur devient assez vite insupportable, la participation dépendante à des actions collectives désignées par des adultes est inévitablement rejetée à terme.

La responsabilité avec *l'engagement et l'exigence* qu'elle impose est susceptible de mobiliser les jeunes. Elle oblige à l'invention de rapports nouveaux entre différentes catégories d'âge.

Certes, chacun peut apporter des exemples d'échecs : le local confié à la responsabilité des jeunes est progressivement détruit à la suite d'agressions diverses, la cafétéria confiée en gestion où la caisse disparaît... Mais derrière ces échecs, il y a souvent abandon de responsabilité plus que responsabilité confiée. Confier une responsabilité, c'est la définir avec précision, dans son étendue, mais aussi dans ses limites et ceci par contrat.

B) L'importance de l'action en grandeur réelle dans la cité.

Les meilleures intentions ont souvent rejeté les jeunes dans leur ghetto. Vivant dans la cité, la jeunesse doit y participer effectivement.

Initiatives économiques, action de loisirs, action sociale menées par des jeunes au bénéfice de l'ensemble de la communauté sont très attractives et mobilisatrices. « *Se sentir utiles* » est une des meilleures garanties d'insertion sociale bien vécue.

C) Le décloisonnement de l'intervention.

Le culturel, les loisirs, le sport, le social, l'enseignement, la santé, le travail, autant de secteurs, autant d'agents, autant de locaux, autant d'institutions, et pourtant toujours le même individu.

Il faut détruire les cloisonnements inutiles. La mise en place dans certaines villes de missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ouvre à ce propos de nouvelles perspectives. C'est l'ensemble des problèmes posés par les jeunes qui y seront abordés : l'erreur serait de transformer ces missions locales en fabrique de stages professionnels (*). Les équipes pluridisciplinaires devront voir l'ensemble des préoccupations du jeune et tenter d'y répondre. C'est une voie à suivre.

(*) A ce titre, dans le cadre du programme 16-18 ans, « les missions locales » créées sur la suggestion du rapport de Bertrand SCHWARTZ, ne traitent pas uniquement des problèmes de formation mais se préoccupent de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale qui se posent aux jeunes : vie quotidienne, logement, loisirs, santé... 60 missions ont été agréées dans les zones particulièrement sensibles à la fin de l'année 1982. Un grand nombre de Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) jouent aussi le même rôle : près de 700 ont été créées, la majorité à l'initiative des municipalités.

Par ailleurs, le savoir-faire trop souvent méprisé doit désormais et définitivement être englobé dans le culturel. Il serait particulièrement bénéfique de mener une action déterminée et en profondeur dans les Lycées d'Enseignement Professionnel. Cette action ne devrait pas avoir pour objectif d'apporter la culture aux L.E.P., mais devrait, bien au contraire, reconnaître et valoriser le savoir-faire technique comme dimension culturelle.

Parallèlement, la formation professionnelle n'est pas seulement technique, elle est aussi sociale, sanitaire, sportive, etc. C'est à ce prix que l'individu peut échapper à l'assistanat, à la dépendance, et attendre l'autonomie, une autonomie qui est le point de départ d'une véritable culture personnelle.



Des pistes possibles.

Suivant ces quelques conclusions partielles, le groupe de travail a pu avancer quelques pistes qui pourraient être suivies mais avec toujours un esprit fortement pragmatique et expérimental.

A) Rendre les rêves possibles.

Il ne suffit pas d'avoir une écoute des jeunes, de connaître leurs rêves et leurs espoirs. Il appartient aux responsables locaux de les rendre possibles :

un local, un financement, un coup de main, et ce qui était rêve impossible devient une réalité. Les rêves ne sont plus alors chimériques mais réalistes. Rien n'est plus formateur que la confrontation avec les difficultés inhérentes à une entreprise ; on aurait tort de tout livrer « clef en main ».

B) Un grand effort d'ouverture des institutions.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les grandes institutions culturelles ont montré les meilleures intentions dans ce domaine. Cependant, devant les résultats obtenus, il faut faire plus. Les élus locaux dans le cadre de leurs responsabilités, ont toutes possibilités pour provoquer les institutions culturelles.

D'ailleurs, cet effort d'ouverture aux jeunes répondra à un autre objectif cher aux élus locaux : la fréquentation culturelle par la grande masse de la population.

Cet effort d'ouverture doit concerner les établissements culturels polyvalents, les musées, les bibliothèques, les écoles d'art, les conservatoires ou ateliers musicaux.

Un ensemble d'initiatives concrètes et efficaces peuvent marquer le changement d'état d'esprit :

– *Aménagement des lieux :* Dans des équipements parfois très vastes, les jeunes ont besoin de se retrouver dans leur fréquentation et dans leurs goûts, sans pour autant organiser un isolement, une mise à l'écart ; le café-bar musical dans une Maison de la Culture, une section de bibliothèque, des salles de répétition pour groupes de musique dans les conservatoires. Evitons, à ce propos, le bricolage miteux et le super-confort luxueux qui, l'un et l'autre, ont peu d'effet attractif.

– *Contenu des programmes :* Bandes dessinées et vidéo dans les bibliothèques, le synthétiseur à l'atelier musical, l'appréciation de la chaîne Hi-Fi à l'école, etc.

– *Action éclatée des équipes culturelles :* Les musées, les archives, les conservatoires, les écoles d'art, doivent pouvoir apporter leur collaboration à tous ceux qui cherchent à inventer des nouvelles pratiques culturelles dans les quartiers où vivent les jeunes ; cette collaboration ne peut se concevoir comme un parachutage de propositions « ficelées » d'avance, mais comme une recherche commune des événements culturels qu'il faut faire naître dans un quartier qui en a été dépourvu.

– *Adaptation au temps libre des jeunes :* Il est pour le moins aberrant de voir les jeunes venir « buter » contre les portes closes des équipements culturels. Si l'on veut les accueillir, il faut essayer de s'adapter à leurs disponibilités.

A ce propos, deux périodes devraient être plus particulièrement l'objet de notre souci : *les fins de semaine et les vacances.* Cependant, l'ouverture aux jeunes durant ces périodes exigent manifestement des propositions autres que celles d'aujourd'hui. Il faut trouver d'autres axes où la musique, les arts plastiques, l'audio-visuel, la culture technique et scientifique, la découverte entreraient dans de multiples combinaisons.

C) Une collaboration avec les équipes de terrain.

Depuis de nombreuses années, des éducateurs, des assistantes sociales, des animateurs et autres agents sociaux ont travaillé sur le terrain avec les jeunes.

Beaucoup d'autres professionnels ont peu ou pas du tout un rapport permanent avec les jeunes : les îlotiers, les concierges d'immeubles, les commerçants, etc. Il est possible d'entraîner toutes ces personnes compétentes la plupart du temps sur un *projet commun.* Des années d'efforts ont parfois usé l'enthousiasme, mais de nouvelles idées, de nouveaux soutiens entraînent un regain d'intérêt et l'espoir de la réussite.

L'erreur serait de mener une action culturelle en parallèle pour ne pas dire en opposition avec tout ce réseau.

D) Une culture de communication.

Besoin de connaissances certes, besoin d'expression bien sûr, mais aussi besoin de rencontres.

Les jeunes soulignent aujourd'hui ce manque profond de notre société. Si les adultes s'en accommodent bon gré mal gré, les jeunes ne l'acceptent pas. La fête, la boum, la sortie, la bande, le local sont des réponses à cette exigence.

Sachons proposer sans plaquage et sans jouer au boy-scout *des lieux et des temps ou rencontre et culture* vont de pair. Si les manifestations de masse fascinent c'est que soudés par une appréciation commune, les jeunes y vivent de multiples contacts sommaires, certes, et parfois des échanges plus approfondis.

Mais c'est plus dans le petit groupe riche de relations que les plus grandes satisfactions seront obtenues. L'action culturelle devrait en tenir compte. Le socio-culturel, la vie associative, le tourisme social ont depuis longtemps cherché à coller à cette réalité. L'action culturelle est trop souvent contente de favoriser l'accès de tous à la culture sans suffisamment se soucier de la façon dont elle était vécue et sans s'interroger sur les rejets qu'elle pouvait provoquer.

La réussite d'un voyage, d'une soirée, d'un « pot » partagé dans un bar, d'un jeu, tiendra souvent du plaisir de le vivre ensemble.

E) Des locaux pour les jeunes.

Un des obstacles essentiels à la vie culturelle des jeunes est l'absence de locaux ou leur inadaptation à leurs pratiques culturelles.

Un grand effort a parfois été réalisé par de nombreuses communes mais ce sont encore des quartiers entiers où les jeunes n'ont pas d'autres lieux pour se retrouver que les bas de tours ou les cages d'escalier. Cette absence de lieux provoque le succès des bars. Ce n'est pas un mal en soi bien sûr, mais, malheureusement, l'alcoolisme chez les jeunes provoque toujours des ravages.

Un programme national de création de lieux pour la jeunesse pourrait être lancé ; *des lieux résolument tournés vers les nouvelles pratiques culturelles :* musique actuelle (insonorisation poussée), visionnement vidéo, sciences, techniques, etc.

Ces lieux peuvent être soit indépendants de tout autre ensemble, soit, et cela semble préférable, incorporés dans des ensembles plus vastes.

Les jeunes ne souhaitent ni être isolés du corps social, ni s'y dissoudre.

Conclusion

Au-delà de ces quelques pistes rapidement tracées, soulignons comme urgents et nécessaires, un nouvel état d'esprit et une volonté déterminée. Un nouvel état d'esprit vis-à-vis de la jeunesse d'ou tout paternalisme, toute crainte, toute démagogie sont absents. La jeunesse d'aujourd'hui, comme celle d'hier, a *ses richesses, ses différences, ses exigences.*

Permettons-lui de construire son avenir.

C'est aux élus d'affirmer une volonté déterminée qui pousse à sortir des déclarations d'intentions et qui engendre l'action, l'expérience et l'innovation.



L'ACTION CULTURELLE EN MILIEU RURAL *

I - Le milieu rural

Le Rural est pluriel

Désertification par émigration mais aussi juxtaposition de populations anciennes et nouvelles : *le rural n'est plus l'agricole,* il n'y a plus qu'un tiers d'agriculteurs alors que le tertiaire occupe 40 % de la population.

Les immigrés sont parfois nombreux, le tourisme touche très différemment les régions, les modes d'agriculture ou d'industrie changent les densités de population. La culture populaire est plus ou moins vivante.

Par conséquent il ne peut y avoir de modèle unique pour l'action culturelle, mais des solutions adaptées à des situations et des pays.

Le tissu social est endommagé ou déformé

Fortes proportions de retraités, de résidences secondaires, de touristes. La centralisation des formations draine les jeunes hors du milieu rural. Les plus âgés pèsent sur la vie politique et sociale.

Il y a désappropriation

– de l'espace par la concentration des exploitations agricoles et par les résidences secondaires (perte des droits coutumiers) ;

** Cette commission était animée par Jean-Marc BORDIER. Rapporteur. Adjoint à la culture de Poitiers. Anne-Marie SIMON. Adjointe à Saint Loubès (Gironde) avec la participation de Louis-François LARNAUD, Directeur de l'Office Culturel de Languedoc - Roussillon.*

– des pouvoirs associatifs et politiques, les fonctions étant souvent accaparées soit par des retraités non originaires du pays, soit par des notables non résidents.

Il y a perte de l'identité culturelle

– par la déshérence des cultures populaires, des rites, des traditions orales, de la langue ;
– par l'uniformisation imposée par le système scolaire ;
– par l'envahissement des modèles urbains ;
– par la constitution de mythes de culture populaire, vision extérieure d'une fausse identité rurale qui sert à « vendre » le pays.

Les traditionnalismes nourrissent souvent les conservatismes, la culture populaire sclérosée devient un obstacle au progrès.

La faible densité des populations *entraîne le désintérêt des investisseurs,* notamment dans le domaine culturel. Dans certaines régions on atteint un tel seuil de déshérence que seul un volontarisme extérieur d'investissements peut aider au redémarrage.

Le progrès économique joint au modèle urbain provoque une *atomisation* détruisant les rapports sociaux et la convivialité entraînant le repli sur soi et la solitude : télé, voiture.

Mais il existe de ***nombreux facteurs positifs***

– *une vie associative intense,* promue notamment par la disponibilité des retraités et le bénévolat ;
– *les femmes* sont souvent plus responsabilisées qu'en milieu urbain ;
– *la culture populaire* quand elle est encore vivante est source de convivialité et de solidarité ;
– autour de l'agriculture et de l'industrie se constitue une véritable *culture technique.*

Toute action culturelle en milieu rural est nécessairement en corrélation avec le social et l'économique.

II - Les objectifs de l'action culturelle en milieu rural

• ***Créer un nouveau tissu social*** par l'intégration des populations anciennes et des populations nouvelles. L'action culturelle devient ainsi une composante essentielle de l'aménagement du territoire.

La constitution de ce nouveau tissu social, apportant de nouvelles possibilités d'épanouissement individuel et collectif à travers les pratiques culturelles devrait ralentir ou arrêter le processus d'émigration, de désertification, d'aliénation.

- ***Restituer au monde rural son identité*** par la reconnaissance des valeurs de la culture populaire, leur reconnaissance et leur réinsertion dans la vie.

- ***Intégrer le monde rural à la culture de notre temps*** en le mettant au contact de la création d'aujourd'hui, en lui permettant de s'approprier les nouvelles techniques de communication et d'expression, sans qu'elles soient aliénantes pour son identité.

- ***Valoriser et confronter*** positivement *les différents patrimoines* culturels des populations en présence.

III - Les contenus de l'action culturelle en milieu rural

- ***Le patrimoine vivant***

Restituer la mémoire collective au temps présent par des actions systématiques de :
- *sauvegarde de cette mémoire :* muséologie des arts, traditions, métiers populaires, archives sonores et visuelles.
- sauvetage de ce qui est encore *vivant dans la culture populaire :* traditions, métiers, langues et patois, arts populaires, chants, danses, fonds oral.
- *animation débouchant sur la création* afin que ce patrimoine féconde aussi l'avenir : une culture ne peut vivre qu'en s'exprimant.

- ***La formation aux langages artistiques :*** arts plastiques, musique, danse.

Créer le vivier de l'avenir par des solutions adaptées au tissu rural et en relation avec les établissements d'enseignement artistique des villes centres.

- ***La Diffusion :*** le contact avec la création d'aujourd'hui est vital pour éviter nostalgie et passéisme, pour féconder et promouvoir les nombreuses pratiques artistiques de base, (théâtre, musique) pour mettre en prise sur l'avenir. Il ne faut pas faire de la sous-action culturelle en milieu rural. La problématique est la même qu'en tissu urbain, notamment pour les jeunes qui sont très ouverts à l'aventure. Les coûts sont plus importants qu'en milieu urbain, mais c'est un investissement indispensable.

• ***La Création :*** des unités de création doivent vivre dans le monde rural, notamment mais pas seulement à partir de la création populaire (spectacles historiques, livres vivants).

Les langages littéraires et plastiques sont très adaptés à la création en milieu rural à condition qu'ils ne se replient pas sur eux-mêmes.

Les nouveaux moyens audiovisuels offrent au monde rural dispersé d'importantes possibilités de création.

IV - Les modalités de l'action culturelle en milieu rural

• **Féconder les traditions et les différences.**

- L'action culturelle doit rechercher des *modalités souples,* adaptées aux situations très diverses il n'y a pas de modèle valable partout même si telle réussite peut être adaptée ailleurs.
- *L'écoute doit précéder l'action.*
- La globalité d'une intervention sur *un pays* est restructuration, donc doit intégrer les contradictions, valoriser les différences, mettre en contact les patrimoines divers.
- L'action culturelle doit tendre à une *globalité du social,* du *culturel* et de *l'économique.* De tels projets doivent être prioritaires car générateurs d'un tissu social global.
- L'action culturelle doit se nourrir de la *culture populaire* mais en la mettant en contact avec la création d'aujourd'hui.
- La bâtardise, l'hérésie sont positives et nécessaires chaque fois que le traditionnalisme devient un enfermement, que le mercantilisme impose des modèles dévoyés et des mythes qui ne sont plus vivants (camisards, bretonneries).

• **Enraciner des actions**

Tout ce qui serait ressenti comme un parachutage conduirait non seulement à un échec mais à un rejet préjudiciable à l'avenir.

Le tissu associatif est en lui-même porteur d'action culturelle, il faut le mettre en valeur, lui donner les moyens :

- par un soutien actif respectant l'identité ;
- par l'intégration à la globalité du projet sans aliénation.

Toute action culturelle doit se fonder sur des *relais* fonctionnant dans les deux sens. Ces relais peuvent être des promoteurs individuels, des organismes de formation (écoles artistiques) mais ce sont avant tout les associations et, dans ce sens, l'éducation populaire, le socio-éducatif qui doivent agir.

La permanence de l'action est aussi essentielle. Continuité même s'il y a des temps forts. Création de publics, de pratiques.

L'action culturelle doit tenir compte de la réalité sociologique et non administrative. Le « pays » est l'unité privilégiée d'intervention.

Le plaisir, la fête potentialiseront les actions.

V - Les partenaires de l'action culturelle en milieu rural

Les acteurs locaux : associations, promoteurs individuels ou groupés, élus, organismes divers, militants syndicaux. Ils sont le tissu indispensable à l'action culturelle ; de sa densité, de sa motivation dépendent ses succès. Ils sont des relais fonctionnant dans les deux sens, potentialisant ce que donne et ce que reçoit le monde rural.

Ces acteurs locaux peuvent aussi être des obstacles à l'action culturelle lorsqu'ils s'agrègent à des pratiques figées, à des perspectives médiocres à des intérêts particuliers. Il peut être alors nécessaire de les contourner, mais surtout de les interpeller.

Les fédérations, les unions, bien que souvent ressenties comme des structures bloquantes, sont indispensables pour le dépassement des expériences locales, pour la réflexion et pour la formation des cadres professionnels et bénévoles. Elles sont aussi souvent les relais nécessaires pour l'incitation aux actions, pour le montage des dossiers et leur promotion auprès des financeurs.

Les collectivités territoriales : groupements de communes, départements, régions. Trop souvent absentes de l'action spécifique et privées de cadres formés, elles seules peuvent pourtant donner aux actions d'envergure leurs cadres géographiques appropriés (notion de pays).

L'école : vecteur essentiel de l'action culturelle auprès des jeunes, elle est trop souvent ressentie comme cadre contraignant d'une culture uniformisante. Elle devrait savoir écouter avant d'enseigner.

Les établissements culturels à vocation départementale ou régionale : M.C.,

C.A.C., Musées, établissements d'enseignement artistique, B.C.P. et B.M. Souvent repliés sur le cadre urbain, ils intègrent souvent mal la problématique spécifique rurale. Ils devraient se voir confier des missions spécifiques en milieu rural avec cahier des charges précis et être associés aux actions globales. Leur intervention se ferait bien entendu en rapport avec les professionnels ou les cadres bénévoles de l'action culturelle locale.

L'Etat hors de toute contrainte, doit jouer un rôle vital :

- d'incitation par l'intermédiaire des D.R.A.C. et de leurs collaborateurs et par conclusion de conventions de développement à partenaires multiples ;
- de décloisonnement des domaines par l'action conjuguée des différents Ministères (Culture, Temps Libre, Solidarité, Agriculture, Santé, etc.). Dans cette perspective, le maintien du FIC ou d'un organisme similaire, peut être rénové sur des bases régionales, apparaît indispensable, de même que l'intervention de la DATAR.

Les structures d'action et de concertation, Conseils de Développement, SIVOC, SIVOM, Offices Régionaux, apparaissent particulièrement appropriés pour la prise en compte des besoins globaux et la mise en œuvre des projets à l'échelle la mieux adaptée qui est souvent « le pays ». La pérénité de ces structures est le garant de la continuité des actions et peut permettre la mise en place de plans locaux d'aménagement concerté.

Cependant il convient d'éviter toute tentation de monopole. Ces structures ne peuvent être les partenaires exclusifs des collectivités territoriales.

VI. - Les moyens de l'action culturelle en milieu rural.

• ***Les financements,*** fondés sur des projets précis, s'inscrivant dans des perspectives d'action globale et à long terme (éviter l'éparpillement, le coup par coup), devraient impliquer tous les partenaires concernés.

Un des problèmes fondamentaux de l'action culturelle en milieu rural paraît être la disparité entre les financements d'investissement, aisément attribués, et ceux de fonctionnement qui sont plus difficiles à obtenir et surtout à maintenir. Tout lancement de projet devrait intégrer une étude précise sur les financements à long terme et les possibilités des partenaires.

• ***Les équipements*** sont indispensables à la qualité et à la permanence de l'action culturelle. Il y a un sous-développement rural qu'il faut compenser par des formules souples et adaptées aux réalités locales.

Créer les infrastructures de base :

- aires d'accueil pour les équipements mobiles,
- équipement scénographique des salles polyvalentes trop souvent banalisantes,
- aménagement des sites et des monuments.

Doter les territoires d'intervention de pools de matériel. Les pools régionaux correspondent mal à la dimension rurale pour laquelle il faut trouver des solutions plus adaptées, plus proches des acteurs de base. Des actions de formation à l'utilisation des matériels devraient précéder le prêt. L'ensemble de ces investissements devrait faire l'objet de financement croisés afin de responsabiliser l'ensemble des partenaires territoriaux. Une cellule technique régionale apporterait à tous les projets ses conseils en scénographie.

Les médias : Il ne peut y avoir action culturelle sans l'information qui met en relation l'action et les publics potentiels.

En conséquence l'information doit être organisée, permanente, structurée en fonction du projet global. Les médias ne sont donc pas à considérer comme des services, mais comme des partenaires à part entière.

A noter le rôle essentiel que jouera dans l'avenir la télématique pour l'action culturelle.

- ***La formation :*** Elus locaux, militants associatifs, cadres locaux professionnels et bénévoles devraient bénéficier d'actions de formation en situation qui leur permettraient de dépasser leur vécu local, de se mettre en contact avec la création d'aujourd'hui et avec les techniques et les pratiques nouvelles.

Coll. Fondation Jean Jaurès

L'ACTION CULTURELLE ET LES MILIEUX DU TRAVAIL *

« *Action culturelle et entreprise* » ce thème a fait l'objet d'un récent rapport de Pierre BELLEVILLE remis au Ministre de la Culture (**).

Sur ce thème les rencontres 1982 de la FNESR en Avignon ont permis d'apporter un point de vue particulier, celui *d'élus socialistes chargés de l'action culturelle.* Il faut prendre en compte globalement les milieux du travail à cause de l'extrême diversité des situations, et les élus font des propositions allant dans le même sens que le rapport cité. Reconnaître l'action culturelle issue des milieux du travail, développer une véritable politique de la culture scientifique, technique et industrielle, innover, créer de nouveaux rapports, sont les grands axes des propositions issues des travaux de cette commission.

I - Prendre en compte la grande diversité des milieux du travail.

L'entreprise est un des milieux du travail le plus facilement évoqué mais en fait elle recouvre *des réalités très variées* à cause de plusieurs facteurs : taille plus ou moins importante, lieu concentré ou dispersé d'activités,

---

(*) Cette commission était animée par Yves BESSERO. Rapporteur. Adjoint à la culture de Montbéliard. Jacques MARY. Adjoint à la Culture de Clermont-Ferrand. Avec la participation de Pierre BELLEVILLE. Sociologue. Directeur de l'IRFA de Metz.

(**) « Pour la Culture dans l'entreprise » Pierre BELLEVILLE. Rapport au Ministre de la Culture. Documentation Française. 1982.

dépendances financières et industrielles, zone géographique de recrutement des travailleurs. Cette entreprise peut faire partie d'un secteur de pointe ou au contraire subir difficilement les évolutions technologiques et la crise. Son attitude sociale sera plus ou moins constructive vis-à-vis des syndicats, du Comité d'Entreprise, des partenaires comme les municipalités. Un comité d'entreprise (C.E.) existera ou non, il sera puissant ou non vis-à-vis de structures aux objectifs similaires (sports, équipements culturels...) vis-à-vis de la commune lieu d'implantation de l'entreprise, ce C.E. pourra exercer ou non ses activités au sein de l'entreprise.

Nous venons d'évoquer en priorité l'entreprise car elle représente une certaine solidarité de la classe ouvrière, mais il ne faut cependant pas oublier que les milieux du travail sont aussi le commerce et ses employés, les administrations tant au niveau national que local, ainsi que le monde paysan. Face à cette grande variété de professions, de lieux, de rapports au sein même du monde du travail, il faut imaginer des politiques souples et adaptées aux différentes situations.

II - Reconnaître l'action culturelle issue des milieux du travail. Imaginer le développement culturel au sein de l'entreprise.

Le rapport de P. BELLEVILLE décrit un certain nombre de secteurs d'activités, d'organismes issus des milieux du travail notamment les comités d'entreprise. Ces secteurs qui vont de la lecture à la fête en passant par la diffusion, les voyages et la rencontre de créateurs n'ont pas tous une valeur essentiellement culturelle, ce qui est logique car à leur création, ils ne s'occupaient que d'œuvres sociales, l'évolution vers des aspects culturels se réalisant très lentement.

Cependant, certaines actions doivent être reconnues car elles apparaissent comme des *compléments indispensables de politiques culturelles organisées tant à l'échelon national que local :* ainsi la *lecture et le livre* ont fait l'objet d'un développement important à travers les comités d'entreprises avec des modes de diffusion variés et originaux. Ministère de la Culture et collectivités locales doivent en tenir compte, considérant ces actions au même titre que celles des bibliothèques publiques. Le premier mode de reconnaissance est souvent *l'aide financière* mais la volonté d'indépendance des C.E. nous fait penser qu'il est avant tout souhaitable de développer des actions réunissant divers partenaires, d'imaginer des coopérations villes / C.E. / autres équipements.

D'autres secteurs comme les *arts plastiques et la musique* pourraient, après étude, faire l'objet d'une démarche de reconnaissance et également de coopération.

Il est bien évident qu'il faut donner priorité à des actions qui s'adressent tout d'abord à des personnes sur leur *lieu de travail,* véritable complément d'actions se déroulant dans les quartiers, les villages et dont les élus locaux ont plus particulièrement la responsabilité. Cela ne veut pas dire qu'une association culturelle de C.E. ne puisse se manifester en dehors de l'entreprise, mais nous voulons surtout insister sur le constat que certaines entreprises font barrage chaque fois qu'elles le peuvent au rôle du C.E. dans l'entreprise (Peugeot à Sochaux vient enfin d'admettre la présence d'un bibliobus de l'association culturelle du C.E. à l'intérieur de l'enceinte de l'usine après plusieurs années de revendications !) Le but d'une entreprise est avant tout, de réaliser une production c'est évident, mais il existe aussi une vie sociale au sein de l'entreprise avec des lieux différents des lieux de production (vestiaires, réfectoires, restaurants – circulation et parking...). Ces lieux doivent-ils rester tristes, inanimés parce qu'ils sont proches du lieu de production (qui eux-mêmes ne doivent pas être tristes et laids !). Une concertation, une réflexion doit s'engager avec les ministères concernés (Culture, Travail, Industrie) avec les entreprises, volontaires afin de rechercher des possibilités d'évolution (le mécénat pourrait peut-être jouer un rôle dans ce sens) qui peuvent jouer sur des aspects traditionnels (comme la lecture, les expositions, la musique) mais aussi sur une certaine recherche concernant les arts plastiques et les formes, la couleur des locaux sociaux et des lieux de production.

Le rapport « Pour la culture dans l'entreprise », souligne le rôle important que pourrait jouer la *formation* dans la relation culture professionnelle et le développement culturel global. Nous pensons que cette relation ne pourra se faire qu'avec la mise à disposition des travailleurs et de leurs organismes de tout ou partie des fonds destinés à la formation. Il faut noter que cette mesure importante sur le plan politique n'a aucune incidence économique. Malgré les difficultés dues à la lente transformation des œuvres sociales en œuvres de développement culturel, à la situation économique, élément primordial pour les travailleurs et leurs entreprises et à l'attitude patronale, ces quelques lignes montrent que là où il y a des entreprises relativement importantes avec des comités d'entreprise organisés, les choses peuvent bouger, changer. La commission indique que *les entreprises nationalisées* pourraient être le terrain d'expériences et d'avancées dans ce rapport action culturelle/milieux du travail. Il faut noter que certaines entreprises comme la SNIAS ont été citées pour leur conservatisme encore très fort comparable à certaines entreprises privées.

Il y a aussi tous les autres dont nous avons souligné précédemment la diversité : les élus doivent être à l'écoute, doivent prendre des responsabilités lorsqu'ils sont impliqués directement (administrations locales et nationales).

Les élus doivent prendre l'initiative par exemple pour rencontrer les syndicalistes qui gèrent des équipements sociaux ou de loisirs et réfléchir avec eux sur cette liaison commune / équipement.

III - Développer une politique de la culture scientifique, technique et industrielle.

Jusqu'à présent nous avons surtout évoqué des activités culturelles qui se développent de manière similaire tant à partir des milieux du travail que des milieux de vie (quartiers, villes). Le travail à travers ses méthodes, ses conditions, dans ses implications économiques et sociales est un des éléments de reconnaissance d'une identité culturelle ; Pierre BELLEVILLE parle de culture du travail. Dans cette période de crise économique il n'est pas inutile de préciser que le travail n'est pas seulement une valeur économique décidant de la continuité, de l'évolution ou de l'arrêt de celui-ci. C'est aussi une *valeur culturelle* exprimée à travers un savoir-faire manuel ou intellectuel, instrument possible de créativité, voire de création.

Le travail, dimension du développement culturel, doit être pris en compte dans une politique culturelle à tous les niveaux (national, régional et local). Sans analyser dans le détail ce que doit être une *politique de la culture scientifique, technique et industrielle* nous pouvons, cependant, formuler quelques remarques et orientations :

– le premier mouvement consiste à *conserver des objets manufacturés, des outils, des documents même des lieux.* Il ne faut pas oublier, malgré les problèmes que cela peut poser, de conserver également le savoir-faire, le geste qui façonnait l'objet car c'est à travers une pratique, une manière de faire que l'ouvrier, l'artisan se reconnaissent. N'oublions pas également qu'un objet réalisé est aussi le résultat d'une histoire sociale et économique avec ses conflits, ses progrès, etc. Combien de musées de l'automobile évoquent à côté de magnifiques véhicules, la condition ouvrière, le travail en chaîne, les conditions de disparition de certaines marques... ?

– Cette nécessaire action de conservation ne recouvre pas toute une politique et comme pour le folklore, il faut éviter de tomber dans le passéïsme en replaçant cet *avoir culturel dans un contexte contemporain*, en tentant de lui redonner une valeur sociale et économique.

Citons quelques pistes :

- Ateliers animés par des pré-retraités à destination des 16-18 ans.
- Ateliers installés pour permettre à des personnes de satisfaire elles-mêmes leurs aspirations.
- Réalisation d'une production avec des méthodes et des moyens moins rentables économiquement mais offrant une qualité différente, un objet moins banal, etc.

– Fermeture d'usines et risque de disparition de techniques anciennes déclenchent souvent une volonté de préserver la mémoire. Cette volonté tardive rend difficile la perspective d'un développement culturel dynamique. Ce rappel nous oblige à prendre en compte, dès à présent, *les évolutions technologiques comme la robotique, l'informatique.* Si les conséquences de leur emploi sont importantes dans le cadre du travail au niveau des méthodes, de la durée, de la circulation de l'information, les conditions du développement culturel seront également bouleversées. N'oublions pas qu'une partie de la population est privée de travail, donc pas seulement de ressources économiques mais également culturelles ; d'autres ne disposent que d'un savoir-faire limité comme les O.S. S'ils sont exclus sur le plan économique, ce qui est déjà une injustice, il n'est pas forcément nécessaire de les exclure aussi sur le plan culturel.



IV - Innover, susciter, créer de nouveaux rapports action culturelle / milieux du travail.

La place des élus socialistes est d'occuper le *terrain de l'innovation.* Développer ce secteur spécifique de l'action culturelle nécessite encore beaucoup de réflexions et cela relève plus d'une volonté, d'une démarche, que

de moyens économiques encore que ceux-ci aient leur importance :

- Ainsi *le 1 % formation* existe mais il doit être maîtrisé par les travailleurs pour en faire un outil de développement culturel global.
- Des comités d'entreprise développent de véritables actions culturelles, il faut susciter, proposer des *conventions* pour des actions précises avec les institutions culturelles locales, régionales et nationales.
- Des musées, des établissements culturels, des organismes de formation et d'éducation populaire existent : il faut les rassembler pour imaginer des *politiques de la culture scientifique, technique et industrielle.*
- Ce nouveau champ de l'action culturelle doit être un moyen d'ouvrir les musées à une *action plus contemporaine,* à une prise en compte moins passéiste de la vie locale, à une coopération avec des interlocuteurs moins conventionnels.
- Les élus politiques ont une responsabilité envers les *personnels* des administrations, des collectivités. Elle doit s'exercer aussi dans le domaine culturel en concertation avec des instances représentatives (syndicats, amicales, etc.).

Le type de rapport, d'action à inventer a été imagé au cours de la discussion de la commission par l'exemple suivant : l'informatique qui envahit notre vie quotidienne pourrait faire l'objet d'une action, définie dans une convention, et réunissant des employés municipaux, des habitants dans les quartiers, les travailleurs d'une ou plusieurs entreprises locales, des scolaires et aussi des créateurs.

Coll. Fondation Maison des Sciences de l'Homme

TABLE DES MATIERES

- Avant-propos ..... Page 5

RENCONTRE DE BEAUVAIS :

- L'Action Culturelle et les milieux scolaires. ..... Page 7
- Les responsabilités des Collectivités Locales. ..... Page 10
- Une nouvelle politique de l'éducation. ..... Page 11

PREMIERE PARTIE

Une école ouverte à la culture :
contribution au développement global de l'enfant. ..... Page 13
I – Les objectifs de l'action culturelle en milieu scolaire. ..... Page 14
I.1 - Favoriser les facultés d'expression et de création. ... Page 14
I.2 - Reconnaître la diversité des références culturelles. Page 15
I.3 - Faire connaître les lieux culturels. ..... Page 16
II – Education et enseignement artistique. ..... Page 16
III – L'Action culturelle en milieu scolaire
ne peut ignorer la personnalité des élèves. ..... Page 17
IV – L'Action culturelle et le projet global d'éducation. ..... Page 18
IV.1 - Projet global et équipe éducative. ..... Page 19
IV.2 - Projet éducatif et rythmes scolaires. ..... Page 20
IV.3 - Projet éducatif et espace éducatif. ..... Page 21

DEUXIEME PARTIE

Les collectivités locales, partenaires d'une politique
d'action culturelle à l'école. ..... Page 23
I – Des structures adaptées. ..... Page 23
I.1 - Une structure de concertation proche du terrain. .... Page 24
I.2 - Une instance régionale. ..... Page 24
II – Des actions contractuelles. ..... Page 26

Conclusion ..... Page 26

RENCONTRE D'AVIGNON :

- Les Communes et l'Action Culturelle. ..... Page 31
- L'Action Culturelle, axe de toute politique municipale. ..... Page 32
- Trois grands principes. ..... Page 33
- Les établissements d'action culturelle : un dynamisme nouveau. ..... Page 37
- Reconnaître la diversité culturelle. ..... Page 39

- Les Etablissements d'Action Culturelle. ..... Page 41

I – Redéfinir les missions des Maisons de la Culture et des Centres d'Action Culturelle. ..... Page 43
II – Maintenir le statut associatif. ..... Page 48
III – Réorganiser la carte des établissements culturels. ..... Page 51

- L'Action Culturelle et les Jeunes. ..... Page 57

I – La nécessité d'entreprendre. ..... Page 58
II – A la lumière d'expériences encore limitées... ..... Page 58
III – Des pistes possibles. ..... Page 60

- L'Action Culturelle en milieu rural. ..... Page 65

I – Le milieu rural. ..... Page 65
II – Les objectifs de l'action culturelle en milieu rural. ..... Page 66
III – Les contenus de l'Action Culturelle en milieu rural. ..... Page 67
IV – Les modalités de l'Action Culturelle en milieu rural. ..... Page 68
V – Les partenaires de l'Action Culturelle en milieu rural. ..... Page 69
VI – Les moyens de l'Action Culturelle en milieu rural. ..... Page 70

- L'Action Culturelle et les milieux du travail. ..... Page 73

I – Prendre en compte la grande diversité des milieux du travail. ..... Page 73
II – Reconnaître l'action culturelle issue des milieux du travail. ..... Page 74
III – Développer une politique de la culture scientifique, technique et industrielle. ..... Page 76
IV – Créer de nouveaux rapports action culturelle / milieux du travail. ..... Page 77

Imp. S.E.P. Arras - Dépôt légal nº 174

Coll. Fondation Jean-Jaurès



Prix de vente : 25 francs

Coll. Fondation Jean-Jaurès